

# Normes professionnelles

---

## des éducatrices et éducateurs à l'enfance



**Conseil sectoriel des  
ressources humaines  
des services de garde  
à l'enfance**

---

Normes professionnelles des éducatrices et éducateurs à l'enfance -  
ISBN 978-0-9781116-2-5


Publié aussi en anglais sous le titre: Occupational Standards for Early Childhood Educators -  
ISBN 978-0-9781116-2-5

Pour vous procurer des exemplaires de ce document ou pour obtenir de l'information,  
veuillez communiquer avec:

Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance  
151, rue Slater, bureau 714  
Ottawa (ON) Canada K1P 5H3  
info@ccsc-cssge.ca  
1-866-411-6960  
www.ccsc-cssge.ca

Consultants de projet: Future Learning Inc.  
Révision: Ascribe Marketing Communication  
Traduction: Sylvie Payeur  
Graphisme: Kim Nelson Design  
Mise en page originale: Hangar 13 Art & Design  
Couverture: Richard Proulx

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire cette publication en tout ou en partie sans  
l'autorisation écrite du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à  
l'enfance.

Ce projet est financé par le Gouvernement du Canada par l'entremise du Programme des conseils sectoriels.	
---	--

Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de  
l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

# TABLE DES MATIÈRES

## NORMES PROFESSIONNELLES

---

<b>LE CONSEIL SECTORIEL DES RESSOURCES HUMAINES DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE</b>	<b>I</b>
<b>GUIDE D'INTRODUCTION À LA NORME PROFESSIONNELLE</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>ÉLABORATION DES NORMES PROFESSIONNELLES</b>	<b>5</b>
<b>PORTÉE DE LA PROFESSION D'ÉDUCATRICE OU ÉDUCATEUR À L'ENFANCE</b>	<b>7</b>
<b>ANALYSE</b>	<b>9</b>
<b>SPHÈRE D'ACTIVITÉS A: DÉVELOPPEMENT ET APPRENTISSAGE DE L'ENFANT, ET SOINS AUX ENFANTS</b>	<b>11</b>
Tâche A.1: Favoriser le développement des enfants et orienter leur comportement.	11
Tâche A.2: Élaborer, mettre en œuvre et évaluer la programmation des activités.	19
Tâche A.3: Favoriser le développement global de tous les enfants.	31
Tâche A.4: Répondre aux besoins en matière de santé, de bien-être et de sécurité.	37
Tâche A.5: Comblers les besoins nutritionnels.	51
Tâche A.6: Orienter le comportement des enfants.	55
<b>SPHÈRE D'ACTIVITÉS B: ÉQUIPEMENT ET INSTALLATIONS</b>	<b>65</b>
Tâche B.1: Aménager et maintenir un environnement sécuritaire.	65
Tâche B.2: Utiliser et entretenir les installations.	69
<b>SPHÈRE D'ACTIVITÉS C: RELATIONS AVEC LES FAMILLES ET AVEC LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>73</b>
Tâche C.1: Établir avec les familles des partenariats fondés sur la collaboration.	73
Tâche C.2: Recourir aux ressources de la collectivité.	79
Tâche C.3: Défendre les intérêts des enfants et des familles.	83
Tâche C.4: Offrir un environnement inclusif.	85
<b>SPHÈRE D'ACTIVITÉS D: RELATIONS PROFESSIONNELLES</b>	<b>87</b>
Tâche D.1: Travailler à titre de membre d'une équipe.	87
Tâche D.2: Servir de mentor à d'autres personnes.	93
<b>SPHÈRE D'ACTIVITÉS E: DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL</b>	<b>97</b>
Tâche E.1: Adopter une conduite professionnelle.	97
Tâche E.2: Maintenir l'équilibre travail-vie.	101
Tâche E.3: Participer à des activités de perfectionnement professionnel.	103
Tâche E.4: Militer en faveur de la profession.	107
<b>SPHÈRE D'ACTIVITÉS F: TENUE DES DOSSIERS</b>	<b>109</b>
Tâche F.1: Tenir les dossiers conformément à la législation et à la réglementation.	109
<b>ANNEXE A: REMERCIEMENTS</b>	<b>115</b>
<b>ANNEXE B: GLOSSAIRE</b>	<b>123</b>



# LE CONSEIL SECTORIEL

DES RESSOURCES HUMAINES DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

---

Le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (CSRHSGE) est un organisme pancanadien qui s'attaque aux problèmes pressants en matière de ressources humaines dans le secteur des services de garde à l'enfance. Le CSRHSGE réunit autour d'une même table des partenaires nationaux ainsi que des représentants sectoriels afin de soutenir le développement d'une main-d'œuvre sûre d'elle-même, compétente, respectée et valorisée pour son apport aux services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE).

## A) Buts

Le CSRHSGE vise les buts suivants :

- Acquérir et partager les connaissances afin de faire progresser les enjeux relatifs aux ressources humaines (RH) et au marché du travail.
- Créer des outils en vue de promouvoir de bonnes pratiques de gestion RH.
- Soutenir le développement d'une main-d'œuvre compétente.
- Jouer un rôle de leadership et de coordination pour les enjeux RH.
- Mobiliser les intervenants du secteur afin d'adopter une approche exhaustive, coordonnée et adaptée aux besoins.

## B) Définition

L'expression « service de garde » est celle employée traditionnellement pour décrire le secteur dans lequel travaillent les éducatrices et éducateurs à l'enfance. Ces dernières années, il y a eu beaucoup de discussions dans le secteur au sujet du nom à choisir pour le secteur et au sujet des titres des différentes professions à l'intérieur du secteur. Cependant, il est entendu que les services éducatifs et de garde à l'enfance constituent l'objet de la discipline ou du domaine de connaissances. Aux fins de ce document, les expressions « éducatrice à l'enfance » et « éducatrice ou éducateur à l'enfance » seront utilisées pour identifier une personne qui offre aux enfants des services de garde éducatifs.



# GUIDE D'INTRODUCTION

À LA NORME PROFESSIONNELLE

---







# INTRODUCTION

---

## Introduction aux normes professionnelles

### A) En quoi consistent les normes professionnelles?

Les normes professionnelles décrivent ce qu'une personne exerçant une profession donnée doit savoir et être capable de faire pour être considérée « compétente » au sein de sa profession – c'est-à-dire le niveau requis de compétences et de connaissances pour faire son travail de façon efficace, sécuritaire et correcte.

Les présentes normes professionnelles ont été élaborées pour les éducatrices et éducateurs à l'enfance qui travaillent dans les SÉGE auprès d'enfants âgés de 0 à 12 ans dans différents groupes d'âge: soins aux poupons et aux trottineurs, garde pour les enfants d'âge préscolaire, garde pour les enfants d'âge scolaire, et services de garde inclusifs; dans l'un ou l'autre des contextes suivants :

- service de garde financé par les fonds publics;
- service de garde privé;
- service de garde en milieu familial;
- centre de ressources pour les familles;
- autre milieu de garde (jardin d'enfants, maternelle, etc.).

### B) Quelle est l'utilité des normes professionnelles?

L'élaboration de normes professionnelles par les personnes qui travaillent dans le domaine permet à celles-ci de s'approprier leur profession. Ce sont elles, plutôt que des personnes étrangères à la profession, qui déterminent le comportement professionnel acceptable ainsi que les connaissances, compétences et habiletés requises pour une pratique satisfaisante.

Les normes professionnelles visent aussi de nombreux autres objectifs dans le secteur des services de garde à l'enfance, en l'occurrence :

### Pour les éducatrices et éducateurs à l'enfance

- Servir de base au plan de carrière.
- Cerner les lacunes en matière de formation pour l'ensemble des compétences professionnelles requises.
- Améliorer la reconnaissance professionnelle.
- Favoriser la mobilité professionnelle.

### Pour les employeurs

- Cerner les tâches et rôles clés.
- Cerner les besoins en matière de perfectionnement professionnel.
- Faciliter la description objective des tâches.
- Orienter le processus de recrutement.

### Pour les formatrices et formateurs en éducation à la petite enfance (ÉPE)

- Cerner les domaines où une expertise est requise.
- Servir de base à l'élaboration de programmes d'études et de formation.

### Pour les organisations du secteur

- Servir de fondement aux programmes de certification.
- Servir de fondement à l'agrément des programmes.
- Accroître les possibilités de perfectionnement professionnel.

### Pour les parties concernées

- Cerner les compétences requises dans des professions spécifiques.
- Fournir des repères en matière de pratiques exemplaires, reconnus à l'échelle nationale et émanant du secteur.

- Fournir aux praticiennes et praticiens de l'information sur le parcours de carrière, pour leur faciliter l'accès à des postes d'administration.

façons : formation officielle, apprentissage en milieu de travail, étude individuelle, expérience personnelle ou activités de perfectionnement professionnel.

### **C) En quoi consistent les normes professionnelles?**

Pour faciliter la compréhension de la nature de la profession, le document sur les normes professionnelles a été structuré de la façon suivante :

#### **Sphère d'activités**

La plus grande division au sein de l'analyse. Chaque sphère d'activités correspond à un différent champ d'activités de la profession.

#### **Tâche**

Une tâche se définit comme une activité spécifique, observable et mesurable. Lorsque les tâches spécifiques sont combinées, elles constituent les étapes logiques et nécessaires qui doivent être suivies pour accomplir la fonction particulière rattachée à une sphère d'activités.

#### **Énoncé de contexte**

Définit les paramètres d'une tâche.

#### **Sous-tâche**

La plus petite division possible de toute activité spécifique de travail. Lorsque les sous-tâches spécifiques sont combinées, elles décrivent entièrement tous les devoirs à remplir pour accomplir une tâche.

#### **Habilités et compétences requises**

Habilités et compétences que doit acquérir une personne pour s'acquitter correctement d'une sous-tâche. Ces habiletés et compétences peuvent être acquises de différentes façons : formation officielle, apprentissage en milieu de travail, étude individuelle ou expérience personnelle.

#### **Connaissances de base requises**

Les connaissances de base que doit acquérir une personne pour s'acquitter correctement d'une sous-tâche. Ces connaissances peuvent être acquises de différentes

### **D) À qui s'appliquent ces normes professionnelles?**

Ces normes professionnelles couvrent le large éventail des tâches que peuvent accomplir les éducatrices et éducateurs à l'enfance. Toutefois, les normes professionnelles n'ont pas pour but de remplacer les descriptions d'emploi, mais de servir de guide pour déterminer les niveaux de compétence et les connaissances nécessaires aux éducatrices et éducateurs à l'enfance qui œuvrent dans des milieux ou des postes spécifiques. Les éducatrices et éducateurs à l'enfance peuvent exécuter des tâches dans un certain nombre de domaines clés qui sont décrits dans ces normes professionnelles, mais pas nécessairement dans tous ces domaines. Ainsi, dans une grande organisation, d'autres personnes peuvent être engagées ou désignées pour accomplir des tâches spécifiques.

**Plus de 900 éducatrices à l'enfance<sup>1</sup> ayant une connaissance approfondie et une grande expérience en éducation à la petite enfance ont élaboré et validé ces normes professionnelles en participant à des entrevues, sondages en ligne, des ateliers régionaux et à des exercices de validation à l'échelle provinciale et territoriale.**

Il est important de souligner que les présentes normes constituent une mise à jour des Normes professionnelles applicables aux intervenantes œuvrant dans les milieux de garde d'enfants, lesquelles ont été élaborées en 2003 par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. Cette révision a été effectuée afin que les normes professionnelles reflètent le plus possible leurs rôles et responsabilités actuels.

Le processus d'élaboration des normes professionnelles a commencé au début de 2009 par l'étude des normes provinciales et internationales déjà existantes, en vue de déterminer la portée de la profession et l'approche à utiliser pour analyser la profession. Des entrevues ont été menées avec des informatrices et informateurs clés — des leaders dans le domaine de l'éducation à la petite enfance au Canada — afin de cerner les tendances professionnelles, la formation et la qualification exigée, et les difficultés éprouvées par les éducatrices à l'enfance. Cette information a permis de mieux connaître le point de vue des éducatrices concernant les tendances et les changements survenus dans la profession, et de savoir notamment à quel point, selon elles, les personnes nouvellement diplômées en ÉPE sont préparées à travailler dans le domaine. Dans tout le Canada, 748 éducatrices à l'enfance ont participé au sondage en ligne. Les réponses au sondage ont aidé à définir la portée de l'analyse de la profession et ont permis de faire participer un large échantillon d'éducatrices à l'enfance.

Chacune de ces étapes du processus d'élaboration a permis de clarifier le fait que tous les domaines distincts de l'éducation à la petite enfance (y compris les soins aux poupons, les services de garde en milieu scolaire, les services de garde en milieu familial, les besoins spéciaux et l'inclusion, et les services de garde dans un programme de maternelle) doivent absolument être inclus dans la définition de la profession d'éducatrice ou éducateur à l'enfance.

Cette large définition a fait l'objet de trois ateliers d'analyse de la profession, à Edmonton, Toronto et Montréal, au cours desquels 43 personnes ont participé à l'élaboration des normes professionnelles pancanadiennes. L'élaboration des normes a été suivie de 12 ateliers de validation menés en anglais et en français avec la participation de plus de 150 personnes de toutes les provinces et tous les territoires.

---

<sup>1</sup> Aux fins des présentes Normes professionnelles, pour alléger le texte et considérant que la très grande majorité des éducatrices et éducateurs à l'enfance sont des femmes, nous utiliserons la plupart du temps l'expression « éducatrices à l'enfance » pour désigner ces personnes.



# PORTÉE DE LA

## PROFESSION D'ÉDUCATRICE OU ÉDUCATEUR À L'ENFANCE

---

**Une éducatrice ou un éducateur à l'enfance est responsable du développement, de la prestation et de l'évaluation des services de garde éducatifs qui sont offerts aux enfants de 0 à 12 ans dans différents groupes d'âge : soins aux poupons et aux trottineurs, garde pour les enfants d'âge préscolaire, garde pour les enfants d'âge scolaire, et services de garde inclusifs. Les éducatrices et éducateurs à l'enfance peuvent travailler dans une variété de milieux de garde, notamment les services de garde financés par les fonds publics, les services de garde privés, les services de garde en milieu familial et les centres de ressources pour les familles. Les compétences en administration ou en gestion qui sont nécessaires pour les services de garde en milieu familial ne sont pas comprises dans les présentes normes, car elles sont traitées dans les Normes professionnelles des gestionnaires en service de garde à l'enfance (publiées par le CSRHSGE en 2006).**

Dans les services de garde de moindre envergure, particulièrement les services de garde en milieu familial, les éducatrices à l'enfance s'occupent à la fois de l'éducation, de la garde et de l'administration. Certaines éducatrices à l'enfance travaillent avec plusieurs groupes d'âge, tandis que d'autres se spécialisent avec un groupe d'âge particulier ou un milieu de garde spécifique. Alors qu'évolue le milieu de la garde à la petite enfance, de plus en plus de services de garde ont besoin d'éducatrices à l'enfance détenant un plus haut niveau de compétences ou des compétences plus spécialisées, afin de travailler avec des enfants ayant des besoins particuliers et multiples.

Le rôle de l'éducatrice à l'enfance comprend : la planification et la prestation de services de garde éducatifs basés sur le jeu et qui permettent l'inclusion de tous les enfants afin de promouvoir leur bien-être et leur développement global. Ces services de garde éducatifs sont offerts aux enfants de différents groupes d'âge : des poupons aux enfants d'âge préscolaire et scolaire, y compris les enfants ayant des besoins particuliers). Les éducatrices à l'enfance sont également chargées de l'évaluation des services de garde éducatifs et des progrès réalisés par les enfants qui fréquentent ces services, ainsi que des communications avec les parents ou les personnes qui ont la garde légale des enfants qui fréquentent le service de garde, afin de soutenir le développement des enfants.

Quel que soit le milieu de garde, les éducatrices à l'enfance font vivre aux enfants des expériences quotidiennes qui soutiennent et stimulent leur développement physique, langagier, affectif, cognitif et créatif, et qui orientent leur comportement, tout en respectant les principes d'inclusion et la diversité de la population.

Dans la prestation des programmes d'activités, les éducatrices à l'enfance suivent diverses procédures de santé et sécurité, et se conforment à des normes de qualité ainsi qu'à la législation et à la réglementation en vigueur et qui sont associées à un environnement sain et sécuritaire. En procédant régulièrement à l'inspection de l'équipement et des installations, les éducatrices à l'enfance adoptent, en matière de santé et sécurité, des pratiques qui permettent de créer et de maintenir un milieu sécuritaire pour les enfants.

Dans le cadre d'une approche globale, les éducatrices à l'enfance collaborent avec les familles des enfants en forgeant avec elles des partenariats où l'on reconnaît le rôle des familles en tant que premiers responsables de l'éducation des enfants et où l'on respecte la composition, la langue et la culture de chaque famille. Les éducatrices à l'enfance bâtissent également des liens avec les ressources de la collectivité

afin de pouvoir les utiliser pour soutenir l'atteinte des objectifs du programme.

Les éducatrices à l'enfance défendent les intérêts des enfants et de leur famille, et obtiennent pour eux le soutien des organismes gouvernementaux et des associations en leur communiquant de façon claire et précise les besoins des enfants et des familles. En tant que membres d'une équipe, les éducatrices à l'enfance instaurent un milieu d'apprentissage qui favorise un travail fructueux et répond aux besoins professionnels; elles reconnaissent les forces des autres membres de l'équipe et en tirent parti; et elles profitent du soutien, de la collaboration et de l'assistance que se prêtent mutuellement les membres.

Les éducatrices à l'enfance font preuve de professionnalisme en participant à des activités de perfectionnement professionnel et d'apprentissage continu; en respectant un code de déontologie; en maintenant la certification ou l'agrément exigé; et en respectant les droits des enfants et de leurs familles par le maintien de la confidentialité, tout en tenant les dossiers et la documentation appropriés.

# ANALYSE

---







# SPHÈRE D'ACTIVITÉS A

DÉVELOPPEMENT ET APPRENTISSAGE DE L'ENFANT, ET SOINS AUX ENFANTS

## Tâche A.1

### Favoriser le développement des enfants et orienter leur comportement.

#### Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance permettent à tous les enfants de vivre quotidiennement des expériences qui soutiennent et favorisent leur développement sur les plans physique, langagier, affectif, cognitif, social et créatif, ainsi que leur comportement. Pour ce faire, elles utilisent les outils d'observation pertinents, tout en respectant les principes d'inclusion, ainsi que la diversité.

### Sous-tâche A.1.1

#### UTILISER UNE VARIÉTÉ DE TECHNIQUES D'OBSERVATION ET DE DOCUMENTATION.

##### Compétences et habiletés requises :

*Les éducatrices à l'enfance sont capables de :*

- a) documenter leurs observations en utilisant un éventail de méthodes (p. ex. notes, photos, vidéos);
- b) demander aux parents de leur communiquer leurs observations concernant leurs enfants;
- c) catégoriser les observations selon les domaines de développement;
- d) interpréter les observations;
- e) communiquer les observations à l'équipe et aux familles;
- f) utiliser un langage exempt de préjugés (p. ex., des phrases ouvertes et une terminologie dénuée de jugements de valeur).

##### Connaissances de base requises :

*Les éducatrices à l'enfance connaissent :*

- 1) les théories sur le développement de l'enfant;
- 2) les façons de communiquer efficacement pour comprendre et interpréter le comportement de l'enfant;
- 3) les théories et approches relatives aux techniques d'observation et de documentation.

## Sous-tâche A.1.2

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT COGNITIF DES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) évaluer et interpréter le stade de développement des enfants;</li> <li>b) observer le jeu et les interactions des enfants;</li> <li>c) interpréter les observations;</li> <li>d) cerner les stratégies qui favorisent le développement cognitif;</li> <li>e) recueillir des renseignements au sujet du développement cognitif de l'enfant auprès des membres de l'équipe, de la famille de l'enfant et d'autres personnes pertinentes.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) le développement cognitif propre à chaque âge;</li> <li>2) les différents types d'intelligence;</li> <li>3) les normes du programme, ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement cognitif;</li> <li>4) les façons de communiquer efficacement pour obtenir des renseignements au sujet de l'enfant;</li> <li>5) les ressources du milieu (p. ex., collègues, matériel, stagiaires).</li> </ul>

## Sous-tâche A.1.3

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT LANGAGIER DES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) observer et interpréter le développement langagier pendant le jeu et les interactions;</li> <li>b) communiquer avec l'enfant (p. ex., techniques non verbales et langue[s] parlée[s] à la maison);</li> <li>c) déterminer quelles langues sont parlées à la maison;</li> <li>d) déterminer les aptitudes langagières selon l'âge et le stade de développement de l'enfant;</li> <li>e) déceler les facteurs (p. ex., environnementaux, intellectuels, culturels, physiologiques) ayant des répercussions sur les aptitudes langagières;</li> <li>f) cerner les croyances et pratiques qui ont une influence sur l'utilisation et le développement du langage.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) le développement langagier des apprenants d'une langue seconde;</li> <li>2) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>3) les théories sur le développement langagier selon le stade de développement et l'âge;</li> <li>4) les pratiques visant à favoriser et à soutenir le développement langagier;</li> <li>5) les ressources du milieu (p. ex., collègues, matériel, stagiaires);</li> <li>6) les différents types d'intelligence;</li> <li>7) les normes du programme, ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement langagier;</li> <li>8) les théories et approches relatives à la diversité culturelle.</li> </ul>

## Sous-tâche A.1.4

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <p>a) observer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les interactions de l'enfant avec ses pairs et avec les adultes;</li> <li>• l'enfant lorsqu'on le dépose au service de garde et qu'on vient le chercher;</li> <li>• le stade de l'enfant pour ce qui est du jeu social;</li> <li>• les interactions de l'enfant avec son environnement;</li> <li>• le langage corporel de l'enfant, ses gestes et expressions faciales;</li> <li>• la capacité de l'enfant à s'intégrer à un groupe de pairs;</li> <li>• comment l'enfant gère les conflits et le stress;</li> <li>• comment l'enfant gère les transitions entre les différentes activités au programme;</li> </ul> <p>b) cerner les éléments déclencheurs qui peuvent avoir des effets sur le comportement social de l'enfant (p. ex., les transitions);</p> <p>c) aider l'enfant à développer ses compétences en résolution des problèmes;</p> <p>d) aider l'enfant à se préparer à entrer à l'école.</p>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les théories sur le développement social de l'enfant;</li> <li>3) les différents types d'intelligence;</li> <li>4) les théories et approches relatives à la diversité;</li> <li>5) les normes du programme, ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement social;</li> <li>6) la famille de l'enfant et le réseau de soutien étendu;</li> <li>7) les ressources du milieu (p. ex., collègues, matériel, stagiaires).</li> </ol>

## Sous-tâche A.1.5

### FAVORISER L'ACCEPTATION DE LA DIVERSITÉ.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) donner l'exemple d'une attitude positive envers la diversité (p. ex., familiale, culturelle, besoins particuliers);</li> <li>b) offrir du matériel et des activités qui reflètent la diversité;</li> <li>c) vérifier et valider les perceptions (p. ex., pourquoi un enfant ne regarde pas l'adulte dans les yeux);</li> <li>d) promouvoir une attitude positive envers la diversité;</li> <li>e) utiliser différentes méthodes de communication.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les différentes réalités socioéconomiques et culturelles au sein du service éducatif et de garde à l'enfance;</li> <li>2) le processus d'adaptation des immigrants;</li> <li>3) les notions de discrimination, préjugés, homophobie, racisme, etc.</li> </ul>

## Sous-tâche A.1.6

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT AFFECTIF DES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <p>a) observer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les interactions de l'enfant lorsqu'on le dépose au service de garde et qu'on vient le chercher;</li> <li>• les interactions de l'enfant avec les membres de sa famille;</li> <li>• l'enfant lorsqu'il joue avec les autres enfants et avec les adultes;</li> </ul> <p>b) évaluer et interpréter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• comment l'enfant établit des relations avec les autres;</li> <li>• l'estime de soi et l'autonomie, le concept de soi et l'identité du moi de l'enfant;</li> <li>• le niveau de confort ou de sécurité de l'enfant;</li> <li>• les stratégies de l'enfant pour résoudre les problèmes;</li> <li>• comment l'enfant gère les conflits et le stress;</li> <li>• l'effet des périodes de transition sur l'enfant;</li> <li>• comment l'enfant joue dans son environnement;</li> <li>• si l'enfant fait preuve d'une empathie appropriée à son stade de développement;</li> <li>• la capacité d'autodiscipline (ou d'autorégulation) de l'enfant;</li> </ul> <p>c) mettre en œuvre des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fixer des objectifs;</li> <li>• réviser;</li> <li>• évaluer et réfléchir.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les théories sur le tempérament de l'enfant;</li> <li>3) les théories sur l'attachement;</li> <li>4) les différents types d'intelligence;</li> <li>5) les théories sur le développement de la capacité d'autodiscipline (ou d'autorégulation);</li> <li>6) les normes du programme, ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement affectif;</li> <li>7) les processus et théories en matière de planification;</li> <li>8) les ressources du milieu (collègues, matériel, stagiaires, etc.).</li> </ol>

## Sous-tâche A.1.7

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CRÉATIF DES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire participer les enfants à la planification et à la mise en œuvre des activités;</li> <li>b) aménager les lieux et choisir les activités pour favoriser l'apprentissage créatif;</li> <li>c) offrir des activités ouvertes avec une variété de matériel stimulant;</li> <li>d) aider l'enfant à développer ses compétences en résolution de problèmes;</li> <li>e) aménager les lieux de façon à favoriser le développement créatif;</li> <li>f) offrir des activités qui permettent aux enfants de laisser cours à leur créativité;</li> <li>g) faire preuve de créativité, de spontanéité et de souplesse.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les ressources du milieu (collègues, matériel, stagiaires, etc.);</li> <li>2) les principes de l'apprentissage actif (p. ex., les expériences clés);</li> <li>3) les différents types d'intelligence;</li> <li>4) diverses stratégies d'enseignement;</li> <li>5) les normes du programme, ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement créatif.</li> </ul>

## Sous-tâche A.1.8

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE DES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) observer et interpréter :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• les habiletés de l'enfant sur le plan de la motricité globale;</li> <li>• les habiletés de l'enfant sur le plan de la motricité fine;</li> <li>• comment l'enfant interagit avec ses pairs;</li> </ul> </li> <li>b) détecter si l'enfant a des difficultés ou des handicaps sur le plan physique;</li> <li>c) se renseigner sur les circonstances propres à chaque enfant, qui peuvent avoir un effet sur son développement physique (p. ex., naissance prématurée);</li> <li>d) mettre en œuvre des stratégies :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• fixer des objectifs;</li> <li>• réviser;</li> <li>• évaluer et réfléchir.</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les différents types d'intelligence;</li> <li>3) tous les enfants et les circonstances concernant chacun d'eux;</li> <li>4) les normes du programme, ainsi que les normes de qualité concernant les techniques d'observation et le développement physique;</li> <li>5) les ressources du milieu (collègues, matériel, stagiaires, etc.).</li> </ol>



## Tâche A.2

### Élaborer, mettre en œuvre et évaluer le programme.

#### Énoncé de contexte :

De concert avec les familles, les éducatrices à l'enfance font des recherches pour élaborer et mettre en œuvre des programmes qui répondent aux besoins développementaux des enfants qui sont dans leur milieu de garde, selon les catégories d'âges et les stades de développement des enfants avec lesquels elles travaillent. Elles utilisent une variété de méthodes et de techniques d'observation pour noter les progrès réalisés par chacun des enfants dans les différents domaines ou sphères du développement de l'enfant.

### Sous-tâche A.2.1

#### SE DOCUMENTER SUR DIFFÉRENTS MODÈLES DE PROGRAMMES ÉDUCATIFS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire des recherches afin de trouver l'information adaptée à une gamme d'approches et de modèles de programmes éducatifs;</li> <li>b) analyser l'information propre à chacun de ces modèles afin de déterminer ceux qui répondent le mieux aux besoins du programme.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les théories sur les programmes éducatifs;</li> <li>3) la diversité des contextes familiaux;</li> <li>4) les outils et approches pour effectuer des recherches professionnelles (p. ex. livres, publications et sites Internet réputés);</li> <li>5) la philosophie du service éducatif et de garde à l'enfance;</li> <li>6) les exigences du service éducatif et de garde à l'enfance.</li> </ul>

## Sous-tâche A.2.2

### METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE SUR L'INCLUSION.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) développer des pratiques inclusives dans les programmes d'activités;</li> <li>b) mettre en œuvre des pratiques inclusives au sein des programmes d'activités;</li> <li>c) instaurer un milieu inclusif pour les enfants;</li> <li>d) promouvoir l'inclusion au sein du service éducatif et de garde à l'enfance.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les politiques et procédures relatives à l'inclusion;</li> <li>2) les principes de la conception universelle et comment ceux-ci soutiennent l'intégration de tous les enfants;</li> <li>3) les différents aspects de l'inclusion (p. ex., culturelle, générale, orientation sexuelle, besoins particuliers);</li> <li>4) les divers modèles de composition d'une famille.</li> </ul>

## Sous-tâche A.2.3

### ÉLABORER UN PROGRAMME POUR LES POUpons.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) élaborer un programme en fonction :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• des observations;</li> <li>• des besoins des enfants sur le plan développemental;</li> <li>• des intérêts des enfants;</li> <li>• des ressources communautaires;</li> </ul> </li> <li>b) aménager les lieux de façon à soutenir l'apprentissage et le développement des enfants;</li> <li>c) trouver des ressources et du matériel qui répondront aux intérêts et aux besoins de l'enfant;</li> <li>d) aménager de façon sécuritaire les lieux où se dérouleront les activités;</li> <li>e) élaborer un plan écrit faisant état des activités;</li> <li>f) collaborer avec les parents pour planifier le programme des poupons;</li> <li>g) respecter les attentes des parents à l'endroit de leur enfant et y répondre;</li> <li>h) créer un lien affectif avec l'enfant en tenant compte de ses besoins sur les plans social et affectif;</li> <li>i) afficher le plan et vérifier son état d'avancement;</li> <li>j) échanger quotidiennement des renseignements et des observations sur les expériences des poupons (p. ex., alimentation, sommeil, jalons, jeu).</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les enfants du groupe et leur famille;</li> <li>3) les diverses formes de composition des familles;</li> <li>4) les activités permettant de développer les compétences des enfants;</li> <li>5) les théories sur l'attachement;</li> <li>6) les théories sur le tempérament;</li> <li>7) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique, normes de qualité et exigences relatives au permis;</li> <li>8) les valeurs, politiques et procédures organisationnelles;</li> <li>9) la planification des activités pour les poupons;</li> <li>10) les principes pour instaurer un environnement adapté au développement de l'enfant.</li> </ol>

## Sous-tâche A.2.4

### ÉLABORER UN PROGRAMME POUR LES TROTTINEURS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) élaborer une planification en fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des observations;</li> <li>• des besoins des enfants sur le plan développemental;</li> <li>• des intérêts des enfants;</li> <li>• des ressources communautaires;</li> </ul> </li> <li>b) aménager les lieux de façon à soutenir l'apprentissage et le développement des enfants;</li> <li>c) trouver des ressources et du matériel qui répondront aux intérêts et aux besoins de l'enfant;</li> <li>d) respecter les attentes des parents à l'endroit de leur enfant et y répondre;</li> <li>e) suivre le continuum du développement de l'enfant pour l'aider à parfaire ses compétences et ses habiletés;</li> <li>f) offrir une variété d'activités et y apporter les ajustements nécessaires;</li> <li>g) créer des liens affectifs avec l'enfant en fonction de ses besoins sur les plans social et affectif;</li> <li>h) documenter et communiquer le programme, ou utiliser divers moyens pour faire connaître l'apprentissage acquis;</li> <li>i) faire participer les parents à la planification du programme;</li> <li>j) aménager de façon sécuritaire les lieux où se dérouleront les activités;</li> <li>k) tenir les parents informés des progrès et du développement de leur enfant;</li> <li>l) favoriser la participation pleine et entière de chaque enfant.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les enfants du groupe et leur famille;</li> <li>3) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique, normes de qualité et exigences relatives au permis;</li> <li>4) les valeurs, politiques et procédures organisationnelles.</li> </ul>

## Sous-tâche A.2.5

### ÉLABORER UN PROGRAMME POUR LES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) élaborer une planification en fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des observations;</li> <li>• des besoins des enfants sur le plan développemental;</li> <li>• des intérêts des enfants;</li> <li>• des ressources communautaires;</li> </ul> </li> <li>b) aménager les lieux de façon à soutenir l'apprentissage et le développement des enfants;</li> <li>c) trouver des ressources et du matériel qui répondront aux intérêts et aux besoins de l'enfant;</li> <li>d) suivre le continuum du développement de l'enfant pour l'aider à parfaire ses compétences et ses habiletés;</li> <li>e) offrir une variété d'activités et apporter les ajustements nécessaires;</li> <li>f) créer des liens affectifs avec l'enfant en fonction de ses besoins sur les plans social et affectif;</li> <li>g) documenter et communiquer la planification, ou utiliser divers moyens pour faire connaître l'apprentissage acquis;</li> <li>h) prendre en considération les suggestions des parents;</li> <li>i) respecter les attentes des parents à l'endroit de leur enfant et y répondre;</li> <li>j) aménager de façon sécuritaire les lieux où se dérouleront les activités;</li> <li>k) organiser des sorties en fonction de la philosophie du service de garde;</li> <li>l) promouvoir des activités d'éducation relatives à l'environnement (recyclage, compostage, etc.);</li> <li>m) faciliter pour les enfants la transition du service de garde au système scolaire;</li> <li>n) tenir les parents informés des progrès et du développement de leur enfant.</li> </ol>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les enfants du groupe et leur famille;</li> <li>3) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique, normes de qualité et exigences relatives au permis;</li> <li>4) les valeurs, politiques et procédures organisationnelles;</li> <li>5) le cadre élaboré (le cas échéant) par la province ou le territoire en ce qui a trait au programme éducatif pour les jeunes enfants ou aux normes du service éducatif et de garde à l'enfance;</li> <li>6) principes de l'équité pour soutenir la participation pleine et entière de chaque enfant;</li> <li>7) les stratégies pour que chaque enfant puisse participer aux activités en y apportant son potentiel unique.</li> </ol>

## Sous-tâche A.2.6

### ÉLABORER UN PROGRAMME POUR LES ENFANTS EN ÂGE DE FRÉQUENTER LA MATERNELLE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) élaborer un programme en fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des observations;</li> <li>• des besoins des enfants sur le plan développemental;</li> <li>• des intérêts des enfants;</li> <li>• des ressources communautaires;</li> <li>• de la durée et du type de service de garde (p. ex., temps plein, un jour sur deux, mi-journées);</li> </ul> </li> <li>b) aménager les lieux de façon à soutenir l'apprentissage et le développement des enfants;</li> <li>c) trouver des ressources et du matériel qui répondront aux intérêts et aux besoins de l'enfant;</li> <li>d) suivre le continuum du développement de l'enfant pour l'aider à parfaire ses compétences et ses habiletés;</li> <li>e) offrir une variété d'activités et apporter les ajustements nécessaires;</li> <li>f) créer des liens affectifs avec l'enfant en fonction de ses besoins sur les plans social et affectif;</li> <li>g) documenter et afficher la planification du programme;</li> <li>h) prendre en considération les suggestions des parents;</li> <li>i) respecter les attentes des parents à l'endroit de leur enfant et y répondre;</li> <li>j) tenir compte des objectifs des enfants;</li> <li>k) aménager de façon sécuritaire les lieux où se dérouleront les activités;</li> <li>l) organiser des sorties en fonction de la philosophie du service éducatif et de garde à l'enfance;</li> <li>m) promouvoir des activités d'éducation respectueuses de l'environnement (recyclage, compostage, etc.);</li> <li>n) élaborer des stratégies pour les communications entre l'école et le service de garde, le cas échéant;</li> <li>o) tenir les parents informés au sujet des progrès et du développement de leur enfant.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les enfants du groupe et leur famille;</li> <li>3) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique, normes de qualité et exigences relatives au permis;</li> <li>4) les valeurs, politiques et procédures organisationnelles;</li> <li>5) les politiques et procédures de l'école, de la commission scolaire et du ministère de l'Éducation;</li> <li>6) les principes de l'équité pour soutenir la participation pleine et entière de chaque enfant;</li> <li>7) le programme éducatif ou le cadre de la maternelle.</li> </ul>

## Sous-tâche A.2.7

### ÉLABORER UN PROGRAMME POUR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire participer les enfants à l'élaboration de projets;</li> <li>b) élaborer un programme en fonction :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• des observations;</li> <li>• des besoins des enfants sur le plan développemental;</li> <li>• des intérêts des enfants;</li> <li>• des ressources communautaires;</li> <li>• de la durée et du type de service de garde (p. ex., avant et après l'école, temps plein, journées de perfectionnement professionnel);</li> </ul> </li> <li>c) mettre en œuvre des programmes dénués de racisme, de sexisme et d'homophobie;</li> <li>d) favoriser la sensibilisation aux questions de justice sociale afin de soutenir le développement moral de l'enfant;</li> <li>e) aménager les lieux de façon à soutenir l'apprentissage et le développement des enfants;</li> <li>f) trouver des ressources et du matériel qui répondront aux intérêts et aux besoins de l'enfant;</li> <li>g) suivre le continuum du développement de l'enfant pour l'aider à parfaire ses compétences et ses habiletés;</li> <li>h) offrir une variété d'activités et apporter les ajustements nécessaires;</li> <li>i) créer des liens affectifs avec l'enfant en fonction de ses besoins sur les plans social et affectif;</li> <li>j) respecter la transition de l'enfant vers l'adolescence;</li> <li>k) documenter et communiquer la planification du programme, ou utiliser divers moyens pour faire connaître l'apprentissage acquis;</li> <li>l) prendre en considération les suggestions des parents;</li> <li>m) respecter les attentes des parents à l'endroit de leur enfant et y répondre;</li> <li>n) tenir compte des objectifs des enfants;</li> <li>o) aménager de façon sécuritaire les lieux où se dérouleront les activités;</li> <li>p) organiser des sorties en fonction de la philosophie du service éducatif et de garde à l'enfance;</li> <li>q) promouvoir des activités d'éducation respectueuses de l'environnement (recyclage, compostage, etc.);</li> <li>r) communiquer avec des partenaires et collaborer avec eux (p. ex., des écoles et d'autres professionnels)</li> <li>s) tenir les parents informés au sujet des progrès et du développement de leur enfant.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les enfants du groupe et leur famille;</li> <li>3) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique, normes de qualité et exigences relatives au permis;</li> <li>4) les valeurs, politiques et procédures organisationnelles;</li> <li>5) les politiques et procédures de l'école, de la commission scolaire et du ministère de l'Éducation;</li> <li>6) les principes de l'équité pour soutenir la participation pleine et entière de chaque enfant.</li> </ol>

## Sous-tâche A.2.8

## ÉLABORER UN PROGRAMME POUR LES GROUPES MULTIÂGES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) élaborer un programme en fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des observations;</li> <li>• du vaste éventail des besoins des enfants sur le plan développemental;</li> <li>• des intérêts des enfants;</li> <li>• des ressources communautaires;</li> </ul> </li> <li>b) aménager les lieux de façon à soutenir l'apprentissage et le développement des enfants;</li> <li>c) trouver des ressources et du matériel qui répondront aux intérêts et aux besoins de l'enfant;</li> <li>d) aménager et entretenir les lieux en tenant compte des compétences et habiletés des enfants du groupe multiâge, ainsi que des facteurs liés à la sécurité;</li> <li>e) élaborer un programme en tenant compte des différents âges et stades de développement des enfants présents dans la salle;</li> <li>f) créer des liens affectifs avec les enfants en fonction de leurs besoins sur les plans social et affectif;</li> <li>g) maintenir les ratios pour les groupes multiâges;</li> <li>h) prendre en considération les commentaires des parents;</li> <li>i) respecter les attentes des parents à l'endroit de leur enfant et y répondre;</li> <li>j) promouvoir des activités d'éducation respectueuses de l'environnement (recyclage, compostage, etc.);</li> <li>k) tenir les parents informés des progrès et du développement de leur enfant.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les enfants du groupe et leur famille;</li> <li>3) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique, normes de qualité et exigences relatives au permis;</li> <li>4) les valeurs, politiques et procédures organisationnelles;</li> <li>5) les stratégies pour que chaque enfant puisse participer aux activités en y apportant son potentiel unique;</li> <li>6) les principes de l'équité pour soutenir la participation pleine et entière de chaque enfant.</li> </ul>



## Sous-tâche A.2.9

### MODIFIER L'ENVIRONNEMENT POUR QU'IL SOIT ACCESSIBLE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) assurer l'accessibilité aux enfants et à leurs parents;</li> <li>b) adapter l'environnement aux besoins spécifiques de l'enfant et du groupe;</li> <li>c) travailler avec les collègues et avec l'administration pour préparer et entretenir les lieux;</li> <li>d) effectuer de façon continue une évaluation réfléchie.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les besoins particuliers des enfants et de leur famille;</li> <li>2) la politique d'inclusion du service de garde;</li> <li>3) les principes de base de l'évaluation réfléchie.</li> </ul>

## Sous-tâche A.2.10

### METTRE EN ŒUVRE LA PROGRAMMATION.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) préparer le matériel et aménager les lieux;</li> <li>b) présenter les activités aux enfants;</li> <li>c) promouvoir des activités qui répondent aux besoins de tous les enfants (p. ex., planification tenant compte de la diversité);</li> <li>d) respecter les attentes des parents à l'endroit de leur enfant et y répondre;</li> <li>e) varier les périodes de jeu, de routine et de transition (p. ex., jeux libres, jeux dirigés, projets, jeux extérieurs);</li> <li>f) utiliser une variété de stratégies d'intervention pour soutenir l'apprentissage durant le jeu et les activités en petits groupes, par exemple en :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• observant;</li> <li>• posant des questions ouvertes;</li> <li>• laissant aux enfants le temps de répondre;</li> <li>• encourageant les enfants à parler à tour de rôle;</li> <li>• offrant de façon constructive une orientation, un accompagnement et des encouragements;</li> <li>• faisant une démonstration;</li> <li>• donnant l'exemple;</li> <li>• donnant des indices aux enfants pour leur permettre de trouver eux-mêmes les réponses (<i>scaffolding</i>, ou étayage);</li> <li>• faisant preuve de souplesse;</li> <li>• établissant une transition entre les activités;</li> </ul> </li> <li>g) expliquer les règles et les directives;</li> <li>h) veiller à offrir le matériel en quantité suffisante;</li> <li>i) respecter les horaires quotidiens;</li> <li>j) adapter l'horaire au besoin.</li> </ol>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique, normes de qualité et exigences relatives au permis;</li> <li>3) les valeurs, politiques et procédures organisationnelles;</li> <li>4) les méthodes d'évaluation de la programmation (p. ex., pratiques exemplaires, normes de qualité);</li> <li>5) la définition de l'apprentissage, le processus d'apprentissage, et les stratégies visant à soutenir l'apprentissage;</li> <li>6) les principes d'équité pour soutenir la participation pleine et entière de chaque enfant;</li> <li>7) les méthodes et stratégies d'analyse relatives à l'évaluation pour améliorer et enrichir la programmation;</li> <li>8) la pratique réflexive.</li> </ol>

## Sous-tâche A.2.11

## ÉVALUER LA PROGRAMMATION.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) observer et interpréter : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la participation de l'enfant aux activités;</li> <li>• la capacité de l'enfant à rester attentif;</li> </ul> </li> <li>b) interagir de façon active et constructive avec les enfants;</li> <li>c) déterminer si l'activité répond au développement de chaque enfant sur le plan : <ul style="list-style-type: none"> <li>• physique;</li> <li>• affectif;</li> <li>• moral;</li> <li>• social;</li> <li>• langagier;</li> <li>• cognitif;</li> <li>• développement sexuel et identité sexuelle;</li> </ul> </li> <li>d) instaurer une pratique réflexive;</li> <li>e) chercher à obtenir les commentaires des parents et en tenir compte;</li> <li>f) chercher à obtenir l'opinion des membres de l'équipe et en tenir compte;</li> <li>g) chercher à obtenir les commentaires des enfants et en tenir compte;</li> <li>h) vérifier si la programmation respecte les lignes directrices et les normes de qualité;</li> <li>i) tirer des conclusions pertinentes, et les formuler par écrit et lors de discussions;</li> <li>j) établir des liens entre les comportements observés et les observations écrites, ainsi que les discussions;</li> <li>k) adapter la programmation selon les observations;</li> <li>l) préparer la documentation pédagogique (p. ex., histoires d'apprentissage, exemples du langage de l'enfant, dessins des enfants, pré-écriture);</li> <li>m) tenir les parents informés au sujet des progrès et du développement de leur enfant.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les activités appropriées pour soutenir le développement;</li> <li>3) les directives, politiques et pratiques relatives à la sécurité;</li> <li>4) les méthodes d'évaluation de la programmation;</li> <li>5) les méthodes et stratégies d'analyse relatives à l'évaluation pour améliorer et enrichir la programmation.</li> </ol>



## Tâche A.3

### Favoriser le développement global de tous les enfants.

#### Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance reconnaissent, favorisent et soutiennent l'apprentissage général et le développement global des enfants. Elles font en sorte d'établir des liens de confiance avec les enfants; elles tiennent des dossiers pour décrire le développement et les apprentissages de chaque enfant.

### Sous-tâche A.3.1

#### ÉTABLIR DES RELATIONS CONSTRUCTIVES AVEC LES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire preuve d'empathie envers les enfants;</li> <li>b) pratiquer l'écoute active;</li> <li>c) communiquer de façon respectueuse (p. ex., langage positif, ton de voix, langage corporel, se placer au niveau de l'enfant);</li> <li>d) donner aux enfants des occasions de vivre des réussites;</li> <li>e) réagir aux signaux qu'envoie un enfant (verbaux et non verbaux);</li> <li>f) encourager les enfants (p. ex., choix, résolution de problèmes, prise de décision);</li> <li>g) offrir réconfort et soutien;</li> <li>h) faire preuve de constance dans ses comportements et appliquer les conséquences de façon uniforme;</li> <li>i) établir avec l'enfant un lien de confiance (p. ex., pour lui enseigner le respect de lui-même; pour susciter l'attachement; et pour lui donner un sentiment de sécurité, la conscience de soi et un sentiment d'appartenance).</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les théories relatives à l'attachement;</li> <li>3) les relations des enfants avec leurs parents;</li> <li>4) les façons de communiquer efficacement;</li> <li>5) diverses approches.</li> </ul>

## Sous-tâche A.3.2

### RECONNAÎTRE ET METTRE À PROFIT LES OCCASIONS D'APPRENTISSAGE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) observer les enfants et interpréter les observations en vue de la programmation;</li> <li>b) reconnaître et utiliser les occasions d'apprentissage;</li> <li>c) faire preuve de souplesse et de spontanéité pour mettre à profit les occasions d'apprentissage;</li> <li>d) pratiquer l'écoute active avec les enfants;</li> <li>e) observer les sentiments, intérêts et aptitudes des enfants, et y réagir ou les mettre à profit;</li> <li>f) se joindre au jeu pour stimuler la réflexion des enfants et favoriser leur apprentissage;</li> <li>g) choisir ou offrir du matériel dont les caractéristiques conviennent aux activités d'exploration de l'enfant, tant dans l'environnement intérieur qu'extérieur;</li> <li>h) choisir ou offrir du matériel dont les caractéristiques favorisent l'intégration de tous les enfants et de leur famille au sein du groupe;</li> <li>i) planifier des activités qui favorisent l'apprentissage sensoriel et moteur, les habiletés physiques, ainsi que le jeu cognitif et social;</li> <li>j) utiliser une variété de ressources dont dispose le service de garde;</li> <li>k) soutenir le jeu en favorisant la possibilité de répéter les activités à plusieurs reprises;</li> <li>l) encourager les activités initiées par les enfants.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) la philosophie du service éducatif et de garde à l'enfance;</li> <li>3) les théories sur l'apprentissage.</li> </ul>

### Sous-tâche A.3.3

#### RECONNAÎTRE ET SOUTENIR L'APPRENTISSAGE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) observer les enfants et interpréter les observations;</li> <li>b) décrire par écrit l'apprentissage et le développement de l'enfant;</li> <li>c) décrire la « représentation » de l'enfant (comment il exprime ce qu'il sait ou explore);</li> <li>d) définir les objectifs de chaque enfant en fonction des résultats de l'observation faite sur son développement;</li> <li>e) déceler les besoins particuliers des enfants;</li> <li>f) discuter des observations avec les parents;</li> <li>g) instaurer une pratique réflexive;</li> <li>h) comprendre ce qu'on entend par atypie, besoins particuliers et capacités différentes;</li> <li>i) élaborer des programmes et des activités individuels en fonction des besoins et styles d'apprentissage de chaque enfant;</li> <li>j) développer des activités dans le cadre de la programmation afin d'aider l'enfant à atteindre ses objectifs;</li> <li>k) évaluer, interpréter et consigner les progrès enregistrés dans la perspective des objectifs à atteindre sur le plan développemental;</li> <li>l) évaluer la planification et la réviser au besoin;</li> <li>m) recommander aux familles les organismes et ressources de la collectivité.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les différents styles d'apprentissage;</li> <li>3) les ressources communautaires et professionnelles disponibles.</li> </ul>

## Sous-tâche A.3.4

### RECONNAÎTRE ET SOUTENIR LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) recueillir de l'information sur les différentes formes de diversité (p. ex., se renseigner auprès de la collectivité, dans des publications spécialisées et des sites Web);</li> <li>b) rencontrer l'enfant et sa famille pour recueillir des renseignements importants;</li> <li>c) accommoder différentes pratiques au sein du programme;</li> <li>d) respecter les valeurs et les pratiques des familles relativement à l'éducation des enfants;</li> <li>e) offrir du matériel culturellement inclusif et diversifié, et dont l'approche est dénuée de préjugés;</li> <li>f) offrir une programmation qui reflète la diversité de la population;</li> <li>g) démontrer sensibilité et acceptation envers tous les enfants en respectant leurs différences culturelles, socioéconomiques et familiales;</li> <li>h) favoriser la participation de tous les enfants au programme;</li> <li>i) donner l'exemple en mettant en valeur les différences;</li> <li>j) donner à tous les enfants la possibilité d'apprendre au sujet des autres cultures.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les cultures spécifiques et les situations diversifiées que vivent les enfants, tant au service de garde que dans la collectivité;</li> <li>2) reconnaître la diversité en ce qui a trait à la race, à l'orientation sexuelle, au revenu et à la langue;</li> <li>3) les ressources professionnelles (livres, publications et groupes communautaires) concernant la culture et la diversité, l'équité et l'inclusion;</li> <li>4) leurs propres croyances et les répercussions de ces croyances sur leur travail (conscience de soi).</li> </ul>



## Sous-tâche A.3.5

### TENIR DES DOSSIERS SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) conserver des traces de la planification de la programmation;</li> <li>b) tenir un dossier pour chaque enfant, contenant également des exemples de ses activités (p. ex., photos, vidéos);</li> <li>c) noter les observations journalières au sujet des enfants;</li> <li>d) noter les progrès des enfants sur le plan du comportement et du développement;</li> <li>e) tenir les parents au courant des progrès et du développement de leur enfant.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur les programmes éducatifs;</li> <li>2) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>3) différents outils et méthodes d'observation;</li> <li>4) des méthodes et outils pour consigner les renseignements.</li> </ul>



**Tâche A.4****Répondre aux besoins en matière de santé, de bien-être et de sécurité.****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance aménagent et entretiennent un environnement et des installations propres et sécuritaires afin de promouvoir la santé, le bien-être et la sécurité de tous les enfants. Elles suivent une variété de procédures en matière de santé et de sécurité, et se conforment aux normes de qualité ainsi qu'à la législation et à la réglementation en vigueur concernant le maintien de milieux sains et sécuritaires.

**Sous-tâche A.4.1****PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR LES ENFANTS AYANT DES ALLERGIES.**

<b>Compétences et habiletés requises :</b>	<b>Connaissances de base requises :</b>
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) recueillir auprès des familles les renseignements pertinents sur les allergies et les afficher;</li> <li>b) partager leurs observations avec les familles;</li> <li>c) élaborer en collaboration avec les parents, pour chaque enfant concerné, un plan d'intervention en cas d'allergie;</li> <li>d) respecter les politiques du service éducatif et de garde à l'enfance;</li> <li>e) administrer un traitement et les premiers soins ou recourir aux ressources professionnelles lorsque c'est nécessaire (p. ex., administrer l'EpiPen en cas de réaction anaphylactique);</li> <li>f) faire un rapport et consigner les réactions allergiques.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les signes et symptômes de réactions allergiques de chaque enfant;</li> <li>2) les situations où il faut administrer des soins d'urgence, ainsi que la façon de les administrer;</li> <li>3) les règlements et normes de qualité édictés par les gouvernements fédéral, provincial ou territorial, et par l'administration municipale;</li> <li>4) les politiques organisationnelles pour l'administration des médicaments;</li> <li>5) les risques de contamination croisée.</li> </ul>

## Sous-tâche A.4.2

### ADMINISTRER LES MÉDICAMENTS ET APPLIQUER LES PROCÉDURES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) obtenir par écrit des instructions et la permission des parents;</li> <li>b) lire les étiquettes et administrer avec précision les médicaments prescrits;</li> <li>c) noter les renseignements nécessaires sur l'administration et la prise des médicaments;</li> <li>d) utiliser un équipement médical spécialisé (p. ex., masque respiratoire pour un enfant asthmatique; cathéter; sonde d'alimentation);</li> <li>e) informer chaque jour les parents au sujet de la posologie administrée à l'enfant pendant la journée;</li> <li>f) consigner les médicaments administrés, ainsi que les procédures suivies.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les règlements et normes de qualité édictés par les gouvernements fédéral, provincial ou territorial, et par l'administration municipale;</li> <li>2) les politiques organisationnelles pour l'entreposage et l'administration des médicaments;</li> <li>3) l'équipement spécialisé et les procédures à suivre pour chaque enfant concerné;</li> <li>4) les signes et symptômes de réactions allergiques ou indésirables.</li> </ul>

### Sous-tâche A.4.3

#### METTRE EN ŒUVRE LES MESURES PRÉVENTIVES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) nettoyer et désinfecter le matériel utilisé pour le jeu, ainsi que l'équipement;</li> <li>b) utiliser les procédures universelles relatives au lavage des mains et à la désinfection;</li> <li>c) reconnaître les signes des diverses maladies contagieuses;</li> <li>d) avertir les parents, les familles et le ministère de la Santé en cas d'éclosion de maladies contagieuses;</li> <li>e) le cas échéant, appliquer la politique d'exclusion;</li> <li>f) effectuer quotidiennement un contrôle de la santé de chaque enfant;</li> <li>g) reconnaître l'effet de leur santé personnelle sur le bien-être des enfants.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) la réglementation touchant le nettoyage et la désinfection;</li> <li>2) les maladies contagieuses et les politiques organisationnelles à ce sujet;</li> <li>3) les précautions universelles (p. ex., le lavage des mains, les procédures en cas de contact avec les fluides corporels);</li> <li>4) les ressources professionnelles (livres, publications et sites Internet réputés) et les normes et pratiques de qualité;</li> <li>5) les pratiques assurant la sécurité alimentaire.</li> </ul>

## Sous-tâche A.4.4

### ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES DE DÉPLACEMENT SÉCURITAIRES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) transporter les enfants en adoptant des pratiques sécuritaires et de l'équipement homologué CSA;</li> <li>b) suivre les directives pour l'utilisation des poussettes;</li> <li>c) promouvoir la sécurité dans la rue;</li> <li>d) promouvoir les règles relatives à la sécurité des transports et les enseigner aux enfants;</li> <li>e) respecter les exigences provinciales ou territoriales relatives au transport;</li> <li>f) établir et remplir les listes de vérification relatives à la sécurité;</li> <li>g) utiliser des moyens de transport adaptés au stade de développement des enfants (p. ex., poussettes, sièges d'auto, bicyclettes, chariots d'enfants);</li> <li>h) utiliser l'équipement de sécurité approprié (p. ex., casques, ceintures de sécurité);</li> <li>i) prendre des précautions dans la planification et la réalisation des sorties et des fêtes (p. ex., visiter les lieux au préalable, réfléchir aux questions relatives au transport).</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) la réglementation fédérale, et provinciale ou territoriale;</li> <li>2) les normes et pratiques de qualité;</li> <li>3) les politiques organisationnelles au sujet de la sécurité;</li> <li>4) les moyens de transport adaptés au développement des enfants;</li> <li>5) l'équipement de sécurité approprié.</li> </ul>

## Sous-tâche A.4.5

### DONNER LES PREMIERS SOINS ET LA RCR.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) reconnaître quand il est nécessaire de donner les premiers soins et la RCR;</li> <li>b) maintenir la certification;</li> <li>c) administrer les premiers soins et la RCR.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les pratiques en vigueur concernant les premiers soins et la RCR.</li> </ul>

## Sous-tâche A.4.6

### METTRE EN ŒUVRE LES PLANS D'URGENCE ET D'ÉVACUATION.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) reconnaître les situations d'urgence;</li> <li>b) maintenir à jour les plans d'urgence et d'évacuation;</li> <li>c) informer les enfants et les familles au sujet de ces plans;</li> <li>d) pratiquer régulièrement les procédures de sécurité;</li> <li>e) maintenir à jour et rendre facilement accessibles les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence, et ce, pour chaque enfant;</li> <li>f) noter et décrire les pratiques et exercices, et en faire le rapport, selon ce qui est requis;</li> <li>g) réagir aux situations d'urgence (p. ex., tornades, ouragans, tempêtes de neige, chaleur extrême, inondations, déversements de produits chimiques, pannes d'électricité);</li> <li>h) contacter les services d'urgence appropriés, si nécessaire (p. ex., incendie, police, ambulance).</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les plans d'urgence et d'évacuation;</li> <li>2) la réglementation fédérale, provinciale ou territoriale, et municipale;</li> <li>3) les normes et pratiques de qualité;</li> <li>4) les coordonnées des employés des services d'urgence.</li> </ul>



## Sous-tâche A.4.7

### METTRE EN ŒUVRE LES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire en sorte que les procédures de sécurité soient suivies (p. ex., procédures de verrouillage, procédures à suivre en cas d'incident grave ou d'intrusion);</li> <li>b) faire en sorte que les procédures de sécurité soient affichées à la vue de tous;</li> <li>c) faire fonctionner l'équipement de sécurité (p. ex., système d'alarme, verrous de sécurité).</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les procédures de sécurité du service de garde;</li> <li>2) les normes et pratiques de qualité;</li> <li>3) la réglementation provinciale ou territoriale, et municipale.</li> </ul>

## Sous-tâche A.4.8

### Étudier les questions liées à la sécurité.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) se tenir au courant des nouvelles relatives à la sécurité (p. ex., rappels de produits, bulletins de sécurité) et agir en conséquence;</li> <li>b) déceler l'équipement, le matériel, la nourriture, les pratiques, les politiques et les procédures qui ne sont pas sécuritaires, remédier à la situation et en faire rapport;</li> <li>c) faire des rapports et évaluer les réactions en cas de problèmes touchant la sécurité, et apporter les changements nécessaires;</li> <li>d) communiquer adéquatement les préoccupations au sujet de la sécurité.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les ressources professionnelles (livres, publications et sites Internet réputés) et les normes et pratiques de qualité;</li> <li>2) les ressources relatives à la sécurité (p. ex., sites Internet, organismes, publications);</li> <li>3) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences relatives au permis.</li> </ul>

## Sous-tâche A.4.9

### SUIVRE DES PROCÉDURES SÉCURITAIRES POUR LA PROPRETÉ, NOTAMMENT LE CHANGEMENT DES COUCHES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) mettre en place, pour le changement des couches, des procédures adaptées au développement de l'enfant;</li> <li>b) s'assurer que les conditions d'hygiène sont toujours respectées;</li> <li>c) utiliser des procédures appropriées pour manipuler les couches et pour les jeter;</li> <li>d) utiliser des procédures de soulèvement sécuritaires;</li> <li>e) promouvoir l'entraînement à la propreté lorsque les enfants y sont prêts;</li> <li>f) superviser les enfants;</li> <li>g) collaborer avec les parents pour maintenir une pratique uniforme;</li> <li>h) communiquer efficacement avec les parents et avec les enfants;</li> <li>i) prendre des notes et faire un rapport.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) la réglementation en matière de santé;</li> <li>2) les attentes culturelles (des parents);</li> <li>3) les normes et pratiques de qualité;</li> <li>4) les théories sur le développement de l'enfant.</li> </ul>

## Sous-tâche A.4.10

### DÉCELER ET DÉCLARER LES CAS SUSPECTS DE MAUVAIS TRAITEMENTS ET DE NÉGLIGENCE À L'ENDROIT DES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) déceler et consigner les signes de violence et de négligence;</li> <li>b) maintenir la confidentialité pour protéger l'enfant et sa famille tout en remédiant à la situation de façon appropriée;</li> <li>c) suivre les protocoles appropriés pour déclarer les cas de violence et de négligence;</li> <li>d) informer les parents concernant la législation canadienne et les attentes du service de garde en ce qui a trait à l'orientation du comportement et aux droits de l'enfant;</li> <li>e) garder un bon contact avec les familles.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les signes de violence et de négligence;</li> <li>2) les lois sur l'obligation de signalement;</li> <li>3) les procédures pour rapporter la violence et la négligence;</li> <li>4) les politiques relatives à la confidentialité;</li> <li>5) les organismes communautaires qui offrent un soutien aux familles;</li> <li>6) les droits des enfants.</li> </ul>

## Sous-tâche A.4.11

### PROMOUVOIR DE SAINES HABITUDES DE VIE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) promouvoir de bonnes habitudes d'hygiène et de donner l'exemple à cet égard;</li> <li>b) promouvoir l'exercice physique et de donner l'exemple à cet égard;</li> <li>c) promouvoir de saines habitudes alimentaires et de donner l'exemple à cet égard;</li> <li>d) promouvoir un horaire adéquat pour le sommeil et les siestes;</li> <li>e) promouvoir la santé physique et mentale des enfants;</li> <li>f) aider les enfants à s'approprier des techniques de relaxation;</li> <li>g) collaborer avec d'autres professionnels et avec des organismes en vue d'améliorer la santé des personnes qui fréquentent le service de garde;</li> <li>h) offrir tous les jours la possibilité de faire des activités extérieures;</li> <li>i) aider les parents à assurer au foyer un milieu de vie équilibré, pour le bien-être de leur enfant.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les techniques de relaxation;</li> <li>2) la documentation spécialisée et les normes de qualité;</li> <li>3) les mesures d'hygiène;</li> <li>4) les stratégies pour la santé des enfants;</li> <li>5) la situation familiale et personnelle des enfants.</li> </ul>

## Sous-tâche A.4.12

### PROMOUVOIR DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) se renseigner au sujet des alternatives respectueuses de l'environnement;</li> <li>b) planifier, programmer et mettre en œuvre des activités d'éducation respectueuses de l'environnement;</li> <li>c) faire connaître aux parents les activités menées au service de garde pour protéger l'environnement, et les inviter à y participer;</li> <li>d) utiliser du matériel respectueux de l'environnement.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les options respectueuses de l'environnement;</li> <li>2) les nouvelles normes et pratiques de qualité;</li> <li>3) les politiques et procédures organisationnelles.</li> </ul>

## Sous-tâche A.4.13

### SUPERVISER ACTIVEMENT LES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) se positionner de façon à avoir une vue d'ensemble la plus large possible des lieux;</li> <li>b) inspecter fréquemment les installations pour savoir ce qui s'y passe et évaluer la dynamique de groupe;</li> <li>c) savoir lorsqu'il faut intervenir et donner une nouvelle orientation;</li> <li>d) maintenir les ratios éducatrices/enfants;</li> <li>e) prévoir et annoncer les périodes de transition;</li> <li>f) noter et communiquer régulièrement le nombre d'enfants;</li> <li>g) travailler en collaboration avec les membres de l'équipe;</li> <li>h) créer un milieu qui favorise la supervision;</li> <li>i) faire participer les enfants et animer le jeu de façon appropriée.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les pratiques de supervision;</li> <li>2) les ratios éducatrices/enfants;</li> <li>3) les échelles d'évaluation du développement de la petite enfance;</li> <li>4) les listes de contrôle en matière de sécurité;</li> <li>5) les stratégies d'intervention (participation des enfants et animation);</li> <li>6) les normes et pratiques de qualité.</li> </ul>

## Sous-tâche A.4.14

### SUPERVISER LES ENFANTS DURANT LES PROMENADES ET LES SORTIES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) s'assurer d'avoir en leur possession, pour tous les enfants, les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence, les médicaments des enfants, des fournitures de premiers soins et des appareils de communication (p. ex., cellulaire);</li> <li>b) améliorer les ratios, si possible;</li> <li>c) désigner des personnes pour accompagner le groupe d'enfants (p. ex., éducatrices, parents, bénévoles);</li> <li>d) respecter les exigences relatives au transport;</li> <li>e) mettre en place des pratiques d'inclusion pour s'assurer que tous les enfants peuvent participer aux promenades et aux sorties.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) l'endroit que l'on visitera, ainsi que l'environnement (p. ex., allergènes et dangers potentiels);</li> <li>2) les pratiques de supervision;</li> <li>3) les pratiques et procédures de sécurité;</li> <li>4) les exigences fédérales, et provinciales ou territoriales, en matière de transport, ainsi que les exigences du service de garde à ce chapitre;</li> <li>5) les normes et pratiques de qualité.</li> </ul>



## Tâche A.5

### Comblir les besoins nutritionnels.

#### Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance peuvent planifier et offrir des collations et des repas nutritifs; faire la promotion de saines habitudes alimentaires auprès des enfants, tout en donnant l'exemple à cet égard. Elles peuvent être chargées de la préparation des aliments et de la nutrition d'enfants d'âges variés ayant différents besoins alimentaires dont il faut tenir compte. Les éducatrices à l'enfance prennent les précautions nécessaires à la santé et à la sécurité, et suivent les pratiques sécuritaires de manipulation des aliments pour préparer et servir les repas.

### Sous-tâche A.5.1

#### PLANIFIER ET OFFRIR DES REPAS ET DES COLLATIONS QUI SONT NUTRITIFS.

##### Compétences et habiletés requises :

*Les éducatrices à l'enfance sont capables de :*

- a) manifester de l'intérêt pour différents types d'aliments nutritifs et les offrir aux enfants;
- b) suivre le *Guide alimentaire canadien*, ainsi que le *Guide alimentaire - Premières Nations, Inuit et Métis*;
- c) planifier et préparer des repas équilibrés;
- d) faire des activités culinaires avec les enfants;
- e) adapter les menus et les repas au groupe d'âge, à la culture, aux besoins et aux portions;
- f) respecter les restrictions alimentaires (p. ex., allergies, intolérances, régime végétarien ou végétalien);
- g) prendre en considération et respecter les habitudes alimentaires des familles;
- h) intégrer des pratiques culturelles relatives à la nutrition;
- i) appliquer les principes et les règles de salubrité des aliments.

##### Connaissances de base requises :

*Les éducatrices à l'enfance connaissent :*

- 1) le *Guide alimentaire canadien*, ainsi que le *Guide alimentaire - Premières Nations, Inuit et Métis*;
- 2) les lois et règlements sur la santé publique;
- 3) les techniques de cuisson et les pratiques sécuritaires pour la manipulation des aliments;
- 4) la valeur nutritive des différents types d'aliments;
- 5) les besoins nutritionnels des enfants en période de croissance et les préférences des enfants;
- 6) les régimes végétarien et végétalien.

## Sous-tâche A.5.2

### PRÉPARER ET OFFRIR LES ALIMENTS AUX POUPONS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) respecter ce qui est prévu par les parents quant à l'alimentation, y compris à l'introduction des aliments solides;</li> <li>b) servir les aliments dans des conditions sécuritaires (p. ex., température du lait et des aliments);</li> <li>c) respecter le rythme biologique du bébé (c.-à-d. le nourrir lorsqu'il a faim);</li> <li>d) adapter les menus et les repas au stade de développement du poupon;</li> <li>e) être attentives aux restrictions alimentaires (p. ex., allergies, intolérances);</li> <li>f) préserver l'intégrité nutritive des aliments (p. ex., adopter de bonnes méthodes pour cuire, préparer, réchauffer et entreposer les aliments);</li> <li>g) faciliter la transition de l'allaitement – ou du biberon – aux aliments solides;</li> <li>h) favoriser le lien d'attachement avec le poupon lorsqu'elles le nourrissent et le tiennent dans leurs bras.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les politiques et procédures organisationnelles;</li> <li>2) les lois sur la santé publique et la réglementation en matière de garde d'enfants;</li> <li>3) les techniques de préparation des aliments (p. ex., les préparations pour nourrissons);</li> <li>4) la valeur nutritive des différents types d'aliments;</li> <li>5) les mesures de sécurité;</li> <li>6) les procédures de l'allaitement au biberon.</li> </ul>

## Sous-tâche A.5.3

**PROMOUVOIR UNE SAINTE ALIMENTATION.****Compétences et habiletés requises :**

*Les éducatrices à l'enfance sont capables de :*

- a) avoir une attitude positive et faire des interventions constructives (p. ex., respecter l'appétit de l'enfant, son rythme et ses goûts);
- b) développer des stratégies individualisées et constructives;
- c) promouvoir un milieu qui favorise une alimentation saine;
- d) suivre le *Guide alimentaire canadien*, ainsi que le *Guide alimentaire - Premières Nations, Inuit et Métis*;
- e) donner aux parents les renseignements pertinents sur les choix alimentaires nutritifs et sains;
- f) tenir les parents informés au sujet des aliments consommés par leur enfant;
- g) appliquer les principes et les règles en matière de santé et de sécurité;
- h) faire de l'heure du repas une occasion d'apprentissage au sujet de l'alimentation saine;
- i) créer, à l'heure des repas, une atmosphère positive qui favorise un sain climat sur les plans social et affectif;
- j) intégrer des aliments variés.

**Connaissances de base requises :**

*Les éducatrices à l'enfance connaissent :*

- 1) le *Guide alimentaire canadien*, ainsi que le *Guide alimentaire - Premières Nations, Inuit et Métis*;
- 2) les lois et règlements sur la santé publique;
- 3) les techniques de cuisson;
- 4) la valeur nutritive des différents types d'aliments;
- 5) les normes et pratiques de qualité;
- 6) les habitudes alimentaires et les problèmes relatifs à l'alimentation, selon l'âge, le développement et la culture de l'enfant.

## Sous-tâche A.5.4

### OFFRIR DES ACCOMMODEMENTS POUR LES BESOINS NUTRITIONNELS PARTICULIERS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) s'informer auprès des familles sur les besoins nutritionnels particuliers des enfants;</li> <li>b) afficher et respecter les besoins nutritionnels particuliers des enfants;</li> <li>c) sensibiliser tous les enfants à la nécessité de consommer certains aliments spécifiques et aux règles de sécurité (allergies, restrictions alimentaires, etc.);</li> <li>d) tenir compte des besoins culturels et des traditions dans la planification des menus et la préparation des aliments.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) la diversité culturelle, les restrictions alimentaires et les allergies;</li> <li>2) les besoins nutritionnels des différents groupes d'âge;</li> <li>3) les théories sur le développement de l'enfant.</li> </ul>

## Tâche A.6

### **Orienter le comportement des enfants.**

#### **Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance utilisent une diversité de techniques d'orientation du comportement, à la fois proactives et appropriées à l'âge et au stade de développement des enfants, en reconnaissant l'aptitude individuelle des enfants à orienter le comportement de façon positive.

## Sous-tâche A.6.1

### ÉTABLIR UN MILIEU DE GARDE ENCOURAGEANT LES COMPORTEMENTS POSITIFS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) choisir des stratégies d'intervention basées sur :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• les observations;</li> <li>• les besoins de l'enfant sur le plan développemental;</li> <li>• les intérêts de l'enfant;</li> <li>• les ressources communautaires;</li> <li>• la philosophie du service de garde;</li> </ul> </li> <li>b) tenir compte des attentes des parents en ce qui a trait au comportement de leur enfant;</li> <li>c) créer un lien affectif avec l'enfant en tenant compte de ses besoins sur les plans social et affectif;</li> <li>d) instaurer une pratique réflexive;</li> <li>e) aménager les lieux en fonction des besoins et des intérêts des enfants;</li> <li>f) créer des aires de jeu compatibles les unes avec les autres (p. ex., jeux calmes vs jeux actifs);</li> <li>g) établir des aires de jeu qui répondent aux besoins de tous les enfants, notamment au regard de leur développement global;</li> <li>h) faire en sorte que l'enfant puisse avoir accès au matériel.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les techniques de planification pour les activités et l'aménagement des salles;</li> <li>3) les ressources professionnelles (livres, publications et sites Internet réputés) et les normes et pratiques de qualité;</li> <li>4) la philosophie organisationnelle.</li> </ol>

## Sous-tâche A.6.2

### ORIENTER ET OBSERVER LES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) communiquer avec l'enfant (p. ex., interagir avec l'enfant en se positionnant à sa hauteur);</li> <li>b) utiliser des outils d'observation;</li> <li>c) poser des questions ouvertes;</li> <li>d) interpréter les résultats des observations et agir en conséquence;</li> <li>e) offrir des activités d'apprentissage actif;</li> <li>f) partager les observations avec les parents et les collègues;</li> <li>g) consigner la fréquence, la durée et les types de comportement.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les méthodes et outils d'observation;</li> <li>2) le comportement de chaque enfant;</li> <li>3) les habiletés de chaque enfant.</li> </ul>

### Sous-tâche A.6.3

#### METTRE EN PRATIQUE DES TECHNIQUES POUR ORIENTER LE COMPORTEMENT DE FAÇON POSITIVE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) nouer avec l'enfant des relations positives, empreintes de confiance;</li> <li>b) donner un bon exemple pour ce qui est des compétences sociales;</li> <li>c) observer les enfants pour déterminer les raisons possibles de leur comportement;</li> <li>d) utiliser un langage positif pour réagir au comportement de l'enfant;</li> <li>e) agir de façon cohérente et constructive (p. ex., assurer un suivi relativement aux attentes à l'endroit des enfants qui fréquentent le service de garde);</li> <li>f) établir des méthodes de gestion du comportement qui sont appliquées uniformément par tout le personnel intervenant;</li> <li>g) cerner les besoins de l'enfant;</li> <li>h) faciliter les modes d'interaction (p. ex., dynamique sociale du groupe);</li> <li>i) donner des directives claires (p. ex., utiliser un ton de voix positif et un langage corporel adéquat);</li> <li>j) reconnaître les effets de l'environnement physique, des horaires et des routines sur le comportement;</li> <li>k) établir des méthodes de résolution des conflits et donner l'exemple à cet égard;</li> <li>l) donner à l'enfant des stratégies pour développer l'autocontrôle et l'autodiscipline (ou autorégulation);</li> <li>m) renforcer le comportement positif;</li> <li>n) promouvoir l'estime de soi;</li> <li>o) favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant;</li> <li>p) faire participer les parents, selon les besoins, afin de favoriser un changement de comportement.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les méthodes de résolution des conflits;</li> <li>2) le style d'intervention démocratique;</li> <li>3) les méthodes et outils d'observation.</li> </ul>



## Sous-tâche A.6.4

### FAVORISER UN LANGAGE APPROPRIÉ.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) aider l'enfant à verbaliser ses sentiments et ses besoins, et à enrichir son vocabulaire;</li> <li>b) écouter attentivement les mots prononcés par l'enfant;</li> <li>c) comprendre et reformuler les propos de l'enfant;</li> <li>d) offrir un modèle langagier approprié (vocabulaire, syntaxe, etc.).</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les méthodes de communication;</li> <li>2) la langue utilisée à la maison.</li> </ul>

## Sous-tâche A.6.5

### FAVORISER LA RÉOLUTION DES CONFLITS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) décoder adéquatement les codes et signaux verbaux et non verbaux de l'enfant;</li> <li>b) écouter l'enfant;</li> <li>c) se placer au niveau de l'enfant et maintenir le contact visuel;</li> <li>d) respecter les émotions exprimées ou refoulées de l'enfant;</li> <li>e) offrir un milieu positif;</li> <li>f) promouvoir l'autonomie de l'enfant.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les codes et signaux culturels;</li> <li>2) les méthodes de résolution des conflits.</li> </ul>

## Sous-tâche A.6.6

### FAVORISER L'EMPATHIE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) refléter les émotions de l'enfant;</li> <li>b) poser des gestes de réconfort;</li> <li>c) discuter avec l'enfant au sujet des différences (p. ex., composition familiale, capacités physiques, orientation sexuelle, vacances culturelles);</li> <li>d) faire preuve d'empathie.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les différences culturelles et physiques.</li> </ul>

## Sous-tâche A.6.7

### UTILISER ET PROMOUVOIR L'ÉCOUTE ACTIVE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire preuve d'ouverture et de disponibilité face à l'enfant;</li> <li>b) reformuler les émotions et les besoins de l'enfant;</li> <li>c) passer des moments seule avec l'enfant;</li> <li>d) encourager l'enfant à écouter les autres (p. ex., intervenir au moment approprié dans les discussions).</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les techniques d'écoute active.</li> </ul>

## Sous-tâche A.6.8

### APPLIQUER LES CONSÉQUENCES NATURELLES OU LOGIQUES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) observer les actions de l'enfant et intervenir de façon uniforme;</li> <li>b) appliquer les conséquences en respectant le développement de l'enfant;</li> <li>c) assurer un suivi;</li> <li>d) agir en respectant des limites claires, constantes, cohérentes, concrètes et appropriées;</li> <li>e) s'assurer que l'équipe agit de façon cohérente.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) le développement de chaque enfant;</li> <li>3) le sens des termes « conséquence logique » et « conséquence naturelle ».</li> </ul>

## Sous-tâche A.6.9

### PROTÉGER LES ENFANTS DES DANGERS PHYSIQUES ET ÉMOTIONNELS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) s'assurer que l'environnement de travail est sécuritaire;</li> <li>b) respecter les normes d'aménagement extérieur;</li> <li>c) s'assurer que le matériel et l'équipement sont adaptés à la catégorie d'âge;</li> <li>d) s'assurer que les enfants reçoivent des consignes claires;</li> <li>e) appliquer un code de conduite pour prévenir la violence physique et psychologique.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les mesures, lois et règlements relatifs à la sécurité;</li> <li>2) les théories sur le développement de l'enfant.</li> </ul>

## Sous-tâche A.6.10

### DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES EN RÉOLUTION DES PROBLÈMES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) instaurer des stratégies de résolution de problèmes, adaptées au groupe d'âge et au milieu;</li> <li>b) amener l'enfant à réfléchir et à proposer ses propres solutions, appropriées à son âge;</li> <li>c) encourager chez l'enfant l'autonomie en l'aidant à apprendre comment résoudre les problèmes;</li> <li>d) faire preuve de souplesse et de créativité pour s'adapter aux différentes situations;</li> <li>e) respecter les réponses et les choix de l'enfant;</li> <li>f) offrir un environnement sécuritaire alors que l'enfant s'efforce de résoudre ses problèmes;</li> <li>g) partager le pouvoir entre le personnel intervenant et les enfants.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les techniques de résolution des problèmes;</li> <li>2) le style d'intervention démocratique.</li> </ul>

## Sous-tâche A.6.11

### DÉVELOPPER LES CAPACITÉS D'ADAPTATION.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) accueillir l'enfant dans son unicité;</li> <li>b) créer des liens étroits avec l'enfant;</li> <li>c) respecter et répondre aux besoins de l'enfant;</li> <li>d) donner à l'enfant la possibilité d'apporter un objet de transition;</li> <li>e) préparer le groupe à l'accueil d'un nouvel enfant;</li> <li>f) favoriser l'intégration progressive du nouvel enfant au milieu de garde;</li> <li>g) promouvoir la collaboration entre le parent, l'enfant et l'éducatrice;</li> <li>h) accueillir et intégrer la famille au milieu de garde;</li> <li>i) inciter les enfants à discuter au sujet des changements qu'ils vivent (p. ex., arrivée d'un nouveau bébé, déménagement);</li> <li>j) faire preuve d'adaptabilité et de souplesse;</li> <li>k) créer un milieu chaleureux et sécuritaire.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) l'approche écologique (p. ex., l'enfant entouré de personnes importantes pour lui, de ses pairs, de membres de sa famille et d'organismes de services);</li> <li>2) les signes et symptômes de stress chez l'enfant.</li> </ul>

# SPHÈRE D'ACTIVITÉS B

## ÉQUIPEMENT ET INSTALLATIONS

### Tâche B.1

### Aménager et maintenir un environnement sécuritaire.

#### Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance inspectent régulièrement l'équipement et les installations, surveillent et effectuent les tâches d'entretien mineur, et observent les pratiques de santé et sécurité en vue d'aménager et de maintenir un environnement sécuritaire pour les enfants.

### Sous-tâche B.1.1

#### DÉCELER LES DANGERS PHYSIQUES.

#### Compétences et habiletés requises :

*Les éducatrices à l'enfance sont capables de :*

- a) inspecter le matériel de jeu, l'équipement et l'environnement (à l'intérieur et à l'extérieur);
- b) déceler et écarter les dangers physiques.

#### Connaissances de base requises :

*Les éducatrices à l'enfance connaissent :*

- 1) le matériel de jeu et l'équipement qui sont appropriés au développement des enfants;
- 2) les dangers potentiels.

## Sous-tâche B.1.2

### METTRE EN PLACE ET RESPECTER LES NORMES ET PROTOCOLES DE SÉCURITÉ.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire des inspections en remplissant des listes de vérification et des formulaires;</li> <li>b) tenir compte des besoins sur le plan développemental et des habiletés de tous les enfants du groupe;</li> <li>c) suivre les procédures et politiques relatives à la sécurité;</li> <li>d) noter les problèmes, les préoccupations et les incidents, et en faire rapport au besoin.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les normes de sécurité prévues aux termes de la réglementation provinciale ou territoriale;</li> <li>2) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>3) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences relatives au permis.</li> </ul>



### Sous-tâche B.1.3

#### UTILISER DE L'ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ AU DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) déterminer quel est l'équipement approprié au développement des enfants;</li> <li>b) faire des choix éclairés pour ce qui est de l'équipement afin de préparer un milieu d'apprentissage équilibré;</li> <li>c) observer et évaluer l'utilisation de l'équipement;</li> <li>d) faire des recommandations au sujet de l'achat d'équipement.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur les programmes éducatifs;</li> <li>2) les compétences et habiletés des enfants;</li> <li>3) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>4) les intérêts des enfants.</li> </ul>

## Sous-tâche B.1.4

### ADAPTER LA PROGRAMMATION ET L'ÉQUIPEMENT AUX INSTALLATIONS ET SITUATIONS PARTICULIÈRES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) trouver des solutions créatives afin de répondre aux besoins des enfants sur le plan développemental et de satisfaire leurs intérêts;</li> <li>b) faire preuve de souplesse, anticiper les besoins des enfants et y répondre.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>2) les différents styles d'apprentissage et la maîtrise des habiletés;</li> <li>3) les ressources professionnelles (p. ex., livres, publications et ressources communautaires) et les normes et pratiques de qualité.</li> </ul>

**Tâche B.2****Utiliser et entretenir les installations.****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance aménagent et maintiennent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, un environnement physique et un milieu d'apprentissage qui protègent la santé et la sécurité des enfants et des adultes, et favorisent leur bien-être. Les éducatrices à l'enfance procèdent à une rotation du matériel de jeu et de l'équipement, à l'intérieur comme à l'extérieur; elles tiennent à jour l'inventaire de l'équipement et du matériel, et contrôlent régulièrement la sécurité de l'environnement et du matériel.

**Sous-tâche B.2.1****ENTREtenir L'ÉQUIPEMENT ET LE MATÉRIEL DE JEU.**

<b>Compétences et habiletés requises :</b>	<b>Connaissances de base requises :</b>
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) maintenir la sécurité du matériel de jeu et de l'équipement;</li> <li>b) suivre les directives et les modes d'emploi;</li> <li>c) maintenir l'ordre afin de retrouver facilement le matériel et d'éviter des blessures (p. ex., trébuchement);</li> <li>d) assembler et démonter l'équipement;</li> <li>e) évaluer les priorités pour les enfants et pour le programme;</li> <li>f) faire des recherches pour l'équipement et pour les fournisseurs;</li> <li>g) planifier et préparer le matériel nécessaire aux activités;</li> <li>h) conserver un inventaire adéquat.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les théories et l'équipement appropriés au stade de développement des enfants.</li> </ul>

## Sous-tâche B.2.2

**ENTREtenir L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR.**

<b>Compétences et habiletés requises :</b>	<b>Connaissances de base requises :</b>
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) repérer tous les dangers physiques;</li> <li>b) consigner par écrit les préoccupations majeures et en faire rapport;</li> <li>c) contrôler le niveau sonore, ainsi que la température, la qualité de l'air et le degré d'humidité, afin qu'ils soient adéquats;</li> <li>d) ranger de façon sécuritaire les substances dangereuses;</li> <li>e) résoudre les problèmes mineurs;</li> <li>f) effectuer quotidiennement des contrôles de sécurité des aires de jeu avant leur utilisation;</li> <li>g) respecter les normes de sécurité;</li> <li>h) maintenir la propreté des installations extérieures;</li> <li>i) s'assurer que les allées, les aires de jeu, les voies d'accès, les entrées de cour et les entrées des locaux sont dégagées et ne présentent pas de danger;</li> <li>j) prendre des mesures, si nécessaire (p. ex., enlever l'équipement non sécuritaire).</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les protocoles et procédures de santé et sécurité;</li> <li>2) la réglementation et les exigences fédérales, et provinciales ou territoriales (p. ex., homologation CSA);</li> <li>3) l'importance des composantes de l'environnement et leur impact sur les enfants (p. ex., la lumière naturelle, la vue sur l'extérieur, les matériaux naturels, les différentes couleurs et textures, les meubles faits de matériaux souples);</li> <li>4) les protocoles et procédures de sécurité pour l'extérieur;</li> <li>5) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences relatives au permis (p. ex., sécurité des aires de jeu).</li> </ul>

## Sous-tâche B.2.3

### CONTRÔLER LA PROPRETÉ ET L'HYGIÈNE DE TOUTES LES ZONES UTILISÉES PAR LES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) déceler les zones qui ont besoin d'être nettoyées;</li> <li>b) suivre les normes de santé et d'hygiène émises par les gouvernements et les autorités émettant les permis;</li> <li>c) contrôler et prévenir la propagation des maladies et infections contagieuses;</li> <li>d) vérifier le matériel de jeu et l'équipement pour s'assurer qu'ils sont propres et désinfectés;</li> <li>e) ranger de façon sécuritaire les substances dangereuses;</li> <li>f) lire et interpréter les modes d'emploi (étape par étape);</li> <li>g) suivre les procédures nécessaires en matière d'hygiène et de propreté;</li> <li>h) communiquer à l'équipe du service de garde les sources de préoccupation et les mesures prises.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les pratiques de nettoyage et de désinfection;</li> <li>2) la réglementation et les exigences (p. ex., fédérales, provinciales ou territoriales, municipales, et la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i>).</li> </ul>



### Tâche C.1

### Établir avec les familles des partenariats fondés sur la collaboration.

#### Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance collaborent avec les familles des enfants en forgeant avec elles des partenariats où l'on reconnaît le rôle des familles en tant que premiers responsables des soins aux enfants, où l'on respecte les croyances et valeurs des familles au sujet de l'éducation des enfants et où l'on offre aux familles des occasions valables de prendre des décisions quant à l'apprentissage précoce de leurs enfants et aux expériences qu'ils vivent en milieu de garde. Les éducatrices adaptent le programme aux besoins des familles diversifiées, respectant la composition, la langue et la culture de chacune. Elles aident les familles à accéder aux ressources dont elles ont besoin, favorisant ainsi le sain développement et l'apprentissage des enfants.

## Sous-tâche C.1.1

### CRÉER ET ENTRETENIR DES RELATIONS SIGNIFICATIVES AVEC LES FAMILLES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire preuve d'empathie à l'endroit des parents;</li> <li>b) communiquer de façon continue les réussites et les préoccupations;</li> <li>c) discuter du programme et des besoins personnels;</li> <li>d) exposer les attentes;</li> <li>e) respecter le fait que les parents demeurent les experts concernant leurs propres enfants;</li> <li>f) chercher de l'information supplémentaire afin de pouvoir comprendre les parents et les familles;</li> <li>g) respecter les différentes structures familiales (p. ex., conjoints de même sexe, monoparentalité);</li> <li>h) créer un milieu accueillant pour toutes les familles;</li> <li>i) inviter les parents à donner leurs commentaires lors de l'élaboration de programmes individuels ou lorsqu'il y a des préoccupations.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les compétences nécessaires en matière d'interaction sociale;</li> <li>2) les pratiques inclusives (p. ex., différentes structures familiales et différentes pratiques culturelles);</li> <li>3) les défis que doivent relever les familles (p. ex., quarts de travail, disparité des salaires, région urbaine ou rurale);</li> <li>4) les normes et pratiques de qualité;</li> <li>5) la distinction entre le rôle de l'éducatrice et celui du parent;</li> <li>6) la philosophie du service de garde.</li> </ul>



## Sous-tâche C.1.2

### ORIENTER LES FAMILLES CONCERNANT LE PROGRAMME.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) exposer les buts et objectifs du programme;</li> <li>b) exposer la philosophie du service de garde, ainsi que les politiques et procédures, les attentes et la routine quotidienne, avant que l'enfant n'entre au service de garde;</li> <li>c) expliquer le processus et le matériel d'orientation;</li> <li>d) chercher des renseignements auprès des familles concernant l'enfant et répondre à leurs questions;</li> <li>e) discuter de considérations particulières touchant chaque enfant;</li> <li>f) discuter du plan d'intégration de l'enfant au service de garde, ainsi que de tout changement prévu qui touchera l'enfant;</li> <li>g) prendre en considération les besoins des familles, leurs pratiques culturelles et religieuses, et leurs préférences concernant l'éducation des enfants,</li> <li>h) prendre en considération les objectifs que les familles ont fixé pour l'enfant, tant à son entrée au service de garde que pendant toute la durée de son séjour;</li> <li>i) varier la routine, les aliments et les activités (dans la mesure du possible) pour tenir compte des pratiques et préférences familiales, et les respecter.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences relatives au permis;</li> <li>2) les valeurs, politiques et procédures organisationnelles.</li> </ul>

## Sous-tâche C.1.3

### COMMUNIQUER AVEC LES FAMILLES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) utiliser une variété de stratégies de communication (p. ex., invitation aux activités du service de garde, communiqués et bulletins, avis, sites Internet);</li> <li>b) informer les familles de tout changement important qui a été proposé ou des décisions qui peuvent les toucher ou toucher l'enfant, et s'assurer que les familles sont informées lors de changements dans les politiques et procédures;</li> <li>c) donner aux parents la possibilité de formuler des commentaires;</li> <li>d) inviter de façon continue les familles à partager des renseignements sur les expériences quotidiennes de l'enfant.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les normes et pratiques de qualité;</li> <li>2) les stratégies de communication efficaces;</li> <li>3) la philosophie et les valeurs, politiques et procédures organisationnelles;</li> <li>4) les besoins des familles.</li> </ul>

## Sous-tâche C.1.4

**COLLABORER AVEC LES PARENTS.**

<b>Compétences et habiletés requises :</b>	<b>Connaissances de base requises :</b>
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire participer les familles à l'élaboration des objectifs de l'enfant et à l'atteinte de ces objectifs;</li> <li>b) encourager les parents à défendre les droits de leur enfant;</li> <li>c) tenir des réunions avec les parents pour discuter des progrès de leur enfant;</li> <li>d) réagir promptement lorsque des préoccupations sont exprimées;</li> <li>e) en cas de divergence d'opinions, explorer les options possibles pour dénouer le conflit;</li> <li>f) obtenir des parents la permission nécessaire pour faire appel à des ressources extérieures au service de garde;</li> <li>g) travailler avec d'autres professionnels pour soutenir les enfants et les familles qui cherchent de l'information et des ressources;</li> <li>h) cerner et recommander les ressources communautaires qui sont disponibles pour soutenir les enfants et leur famille;</li> <li>i) démontrer que leur rôle consiste également à défendre les droits des enfants, des familles et de la collectivité.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les méthodes et outils d'observation;</li> <li>2) les ressources disponibles et les organismes de soutien;</li> <li>3) les techniques de communication interpersonnelle.</li> </ul>

## Sous-tâche C.1.5

### OFFRIR DES RESSOURCES AUX FAMILLES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) effectuer un sondage au sujet des besoins et désirs des parents;</li> <li>b) suggérer et solliciter des sujets pour les ressources à offrir (p. ex., ateliers, communiqués, tableau d'affichage);</li> <li>c) effectuer des recherches sur les sujets des ressources;</li> <li>d) informer les parents relativement aux ressources, grâce à des communiqués, des notes de services, des affiches, des communications aux conseils d'administration composés de parents;</li> <li>e) demander la participation d'experts dans les domaines à traiter ou animer des ateliers.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les méthodes de recherche;</li> <li>2) les besoins des familles;</li> <li>3) les techniques de présentation et d'animation.</li> </ul>

**Tâche C.2****Recourir aux ressources de la collectivité.****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance établissent des relations avec la collectivité et utilisent les ressources qui y sont disponibles pour favoriser l'atteinte des objectifs du programme, cela comprend établir des relations avec les organismes qui soutiennent les objectifs du programme éducatif, la promotion de la santé, la transition des enfants, l'inclusion et la diversité. Les éducatrices à l'enfance doivent connaître les ressources disponibles au sein de la collectivité et prendre contact avec ces ressources pour forger des partenariats et élaborer des activités de sensibilisation.

## Sous-tâche C.2.1

### PRENDRE CONTACT AVEC LES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITÉ ET LES MOBILISER, ET UTILISER LES INSTALLATIONS ET LES SERVICES OFFERTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) recueillir des renseignements sur les ressources offertes dans la région;</li> <li>b) afficher à l'intention des familles les coordonnées de ces ressources;</li> <li>c) cerner les affiliations possibles entre la collectivité et le service de garde ou le personnel;</li> <li>d) identifier les partenaires potentiels de la collectivité;</li> <li>e) utiliser les installations et services de la collectivité (p. ex., bibliothèques, parcs);</li> <li>f) recruter des ressources;</li> <li>g) prendre contact avec les membres de la collectivité pour mettre en œuvre des programmes et forger des partenariats;</li> <li>h) entretenir des partenariats fructueux;</li> <li>i) communiquer de façon efficace.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les ressources, installations et services de la région;</li> <li>2) les besoins du service de garde, des familles et des enfants.</li> </ul>

## Sous-tâche C.2.2

## FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES ACTIVITÉS DE LA COLLECTIVITÉ.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) encourager les parents à participer aux activités de la collectivité ;</li> <li>b) parler de façon enthousiaste du service éducatif et de garde à l'enfance et des organisations connexes (p. ex., à un kiosque tenu lors des activités de la collectivité);</li> <li>c) militer en faveur des programmes, des organisations et des professions se préoccupant de l'épanouissement général des familles fréquentant le service de garde.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les données démographiques et les besoins de la collectivité.</li> </ul>





**Tâche C.3****Défendre les intérêts des enfants et des familles.****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance défendent les intérêts des enfants et de leur famille : elles mettent en rapport les parents et les diverses ressources dont ils ont besoin, et s'efforcent d'obtenir le soutien des organismes gouvernementaux et des associations. Elles cernent les besoins des enfants et des familles au moyen d'échanges clairs et de renseignements précis.

**Sous-tâche C.3.1****METTRE EN RAPPORT LES FAMILLES ET LES RESSOURCES.**

<b>Compétences et habiletés requises :</b>	<b>Connaissances de base requises :</b>
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) collaborer avec les parents pour cerner les besoins des enfants et la dynamique familiale;</li> <li>b) défendre les intérêts des familles;</li> <li>c) collaborer et planifier avec des organismes;</li> <li>d) faire connaître les ressources aux parents et aux familles;</li> <li>e) donner au besoin renseignements sur les ressources disponibles;</li> <li>f) faire preuve d'assurance lorsqu'elles présentent un message;</li> <li>g) communiquer avec les familles en faisant preuve de sensibilité;</li> <li>h) aider les parents qui demandent un appui.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) leurs rôles et responsabilités, ainsi que ceux des autres intervenants du service de garde;</li> <li>2) les ressources et les organismes disponibles.</li> </ul>

## Sous-tâche C.3.2

### RESPECTER LES DROITS DE L'ENFANT.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire en sorte que les pratiques culturelles et les traditions des familles soient respectées, ainsi que la langue parlée à la maison, tant dans la pratique que dans les politiques;</li> <li>b) donner aux enfants des occasions d'exprimer leur opinion, selon ce qui est approprié à leur stade de développement;</li> <li>c) faire en sorte que les adultes écoutent et accueillent de façon respectueuse les opinions des enfants;</li> <li>d) encourager les enfants à respecter les droits des autres, à coopérer les uns avec les autres, à tenir compte de l'opinion des autres de façon respectueuse, et à accueillir la diversité;</li> <li>e) reconnaître lorsque les droits des enfants ont été violés et prendre les mesures appropriées.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les droits de l'enfant, tels que soulignés dans la <i>Convention relative aux droits de l'enfant</i>, document des Nations Unies;</li> <li>2) les politiques organisationnelles concernant les droits des enfants;</li> <li>3) les normes de pratique et la législation.</li> </ul>

**Tâche C.4****Offrir un environnement inclusif.****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance offrent aux enfants et aux familles un environnement inclusif en acceptant et en intégrant leurs différentes réalités familiales et culturelles. Les éducatrices à l'enfance veillent aussi à ce que soient acceptés et pleinement intégrés les enfants ayant des besoins particuliers, en modifiant les programmes d'activités et en élaborant des plans d'inclusion.

**Sous-tâche C.4.1****COLLABORER AVEC LES PARENTS POUR CERNER LES FORCES, LES BESOINS ET LES INTÉRÊTS DE L'ENFANT.****Compétences et habiletés requises :**

*Les éducatrices à l'enfance sont capables de :*

- a) s'informer des forces, besoins et intérêts de l'enfant au moment de son inscription au service de garde et de façon régulière par la suite;
- b) planifier des rencontres avec les familles pour discuter des forces et des besoins de l'enfant;
- c) respecter les familles et les faire participer lorsqu'on planifie des activités spéciales;
- d) faire preuve d'empathie.

**Connaissances de base requises :**

*Les éducatrices à l'enfance connaissent :*

- 1) chaque enfant et sa famille;
- 2) les techniques de communication interpersonnelle;
- 3) les méthodes et outils d'observation;
- 4) l'importance de la diversité;
- 5) l'environnement immédiat de l'enfant, ainsi que le contexte physique, socioéconomique et culturel dans lequel elle vit;
- 6) les ressources offertes dans la collectivité.

## Sous-tâche C.4.2

### EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS ET AVEC LES PARENTS, ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES PLANS D'INTÉGRATION.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) créer un partenariat avec les professionnels;</li> <li>b) pratiquer l'écoute active;</li> <li>c) mettre en application les recommandations;</li> <li>d) participer aux rencontres et faire des suivis;</li> <li>e) faire preuve d'adaptabilité et de souplesse;</li> <li>f) travailler en équipe pour élaborer un plan de soutien au développement.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les services professionnels offerts;</li> <li>2) les étapes pour l'élaboration d'un plan de soutien au développement.</li> </ul>

### Tâche D.1

### Travailler à titre de membre d'une équipe.

#### Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance travaillent au sein d'équipes en vue d'instaurer un milieu d'apprentissage qui répond aux besoins de tous les enfants, du personnel et des familles. Elles établissent et entretiennent des équipes et des relations qui favorisent un travail fructueux et qui répondent aux besoins professionnels; elles reconnaissent les forces des autres membres de l'équipe et en tirent parti; elles partagent avec eux une vision et un objectif communs en ce qui a trait au travail; et elles s'offrent mutuellement soutien, collaboration et assistance. Ces équipes peuvent comprendre des enseignants, des travailleurs sociaux, des orthophonistes, des ergothérapeutes, des physiothérapeutes, des psychologues et d'autres praticiens de la collectivité.

## Sous-tâche D.1.1

### CRÉER DES PARTENARIATS AVEC LES COLLÈGUES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire preuve d'intégrité dans toutes leurs relations professionnelles;</li> <li>b) soutenir leurs collègues et travailler en collaboration en tant que membres d'une équipe grâce à des stratégies de communication efficaces;</li> <li>c) prendre le temps de discuter avec les collègues;</li> <li>d) ne pas porter de jugement;</li> <li>e) offrir de l'aide au besoin;</li> <li>f) partager les ressources et les responsabilités;</li> <li>g) reconnaître leurs propres forces et limites, ainsi que les forces et limites de leurs collègues;</li> <li>h) aider leurs collègues à terminer leurs tâches.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) leurs rôles et responsabilités, ainsi que ceux de leurs collègues;</li> <li>2) le code de déontologie du service de garde;</li> <li>3) les techniques de communication efficaces;</li> <li>4) les méthodes de résolution des conflits;</li> <li>5) l'importance de créer un environnement propice au travail d'équipe.</li> </ul>

## Sous-tâche D.1.2

### PARTICIPER AUX RÉUNIONS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) se préparer aux réunions;</li> <li>b) contribuer à l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion;</li> <li>c) exprimer des idées et des préoccupations de façon claire et concise, et respecter le sujet traité;</li> <li>d) pratiquer l'écoute active;</li> <li>e) respecter l'opinion des autres;</li> <li>f) démontrer des habiletés en communication positive;</li> <li>g) contribuer aux discussions et fournir des renseignements;</li> <li>h) résoudre de façon respectueuse les conflits interpersonnels et les différends.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les sujets à l'ordre du jour;</li> <li>2) les protocoles usuels pour une réunion;</li> <li>3) les méthodes de résolution des conflits;</li> <li>4) leurs rôles et responsabilités, ainsi que ceux des autres membres de l'équipe;</li> <li>5) les techniques de la communication positive.</li> </ul>

## Sous-tâche D.1.3

### ÉTABLIR DES RAPPORTS AVEC LES INTERVENANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) utiliser des techniques de communication efficaces;</li> <li>b) faciliter la résolution des conflits;</li> <li>c) élaborer un plan d'action;</li> <li>d) consigner les discussions ou les mesures prises;</li> <li>e) partager leurs connaissances et leurs opinions.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les ressources disponibles;</li> <li>2) les enjeux interprofessionnels et multigénérationnels;</li> <li>3) les théories sur le développement de l'enfant;</li> <li>4) les rôles et responsabilités d'autres professionnels.</li> </ul>



## Sous-tâche D.1.4

### FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) offrir des solutions aux problèmes;</li> <li>b) démontrer une attitude constructive;</li> <li>c) utiliser leurs compétences organisationnelles;</li> <li>d) reconnaître les forces des autres;</li> <li>e) faire preuve d'initiative;</li> <li>f) déléguer des tâches.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les techniques pour renforcer une équipe;</li> <li>2) les méthodes de résolution des conflits.</li> </ul>

## Sous-tâche D.1.5

### RESPECTER LES POLITIQUES ET LES PROCÉDURES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire des suggestions pour l'élaboration de politiques et de procédures;</li> <li>b) se familiariser avec les politiques et procédures existantes;</li> <li>c) donner des commentaires et une rétroaction au sujet des politiques et procédures;</li> <li>d) suggérer des politiques et procédures qui pourraient être élaborées.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) la législation en vigueur, ainsi que les politiques et procédures existantes;</li> <li>2) les procédures pour l'élaboration de politiques.</li> </ul>

**Tâche D.2****Servir de mentor à d'autres personnes.****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance servent souvent de mentors et de conseillères non officielles à leurs collègues qui débutent dans la profession, ainsi qu'aux étudiantes des programmes d'études en éducation à la petite enfance qui effectuent un stage. À titre de mentors, elles partagent leur expérience professionnelle; elles accompagnent leurs mentorées pour les aider dans leur travail et elles guident les autres par leur attitude constructive, leur patience et leur ouverture d'esprit. Les éducatrices à l'enfance agissent à titre de ressource, donnent l'exemple des pratiques exemplaires et, par leur comportement, favorisent parmi le public une opinion favorable à l'égard de la profession.

## Sous-tâche D.2.1

### SOUTENIR ET ORIENTER LES COLLÈGUES ET LES ÉTUDIANTES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) remplir les formulaires appropriés;</li> <li>b) observer le travail des collègues et des étudiantes;</li> <li>c) offrir une rétroaction positive et constructive;</li> <li>d) offrir un milieu accueillant;</li> <li>e) pratiquer l'écoute active;</li> <li>f) donner l'exemple de comportements positifs;</li> <li>g) faire preuve de leadership;</li> <li>h) offrir de l'aide au besoin.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences relatives au permis;</li> <li>2) les techniques de communication efficaces;</li> <li>3) les principes du mentorat.</li> </ul>

## Sous-tâche D.2.2

### CONTRIBUER AU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL D'UNE MENTORÉE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire preuve de sensibilité et d'empathie;</li> <li>b) offrir une rétroaction immédiate;</li> <li>c) observer le travail d'une mentorée;</li> <li>d) pratiquer le renforcement positif;</li> <li>e) expliquer les attentes;</li> <li>f) offrir des suggestions pour apporter des améliorations;</li> <li>g) faciliter l'auto-évaluation;</li> <li>h) remplir des formulaires d'évaluation.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les normes et pratiques de qualité.</li> </ul>

## Sous-tâche D.2.3

### AGIR À TITRE DE RESSOURCE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) ne pas porter de jugement;</li> <li>b) donner l'exemple de comportements positifs;</li> <li>c) transmettre les renseignements pertinents aux autres;</li> <li>d) travailler en réseau avec d'autres personnes.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences relatives au permis;</li> <li>2) les valeurs, politiques et procédures organisationnelles;</li> <li>3) les systèmes et ressources de la collectivité qui peuvent offrir un soutien.</li> </ul>

# SPHÈRE D'ACTIVITÉS E

## DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

### Tâche E.1

### Adopter une conduite professionnelle.

#### Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance font preuve de professionnalisme au travail en respectant les politiques et les procédures en vigueur dans leur service de garde et leur organisme de réglementation. Elles respectent le code de déontologie ainsi que la confidentialité afin de protéger les droits des enfants et des familles. Elles se conduisent de façon professionnelle, notamment en suivant le code vestimentaire de rigueur, en gérant leur temps de façon efficace, et en détenant la certification et l'agrément exigés.

### Sous-tâche E.1.1

#### FAIRE PREUVE DE PROFESSIONNALISME.

##### Compétences et habiletés requises :

*Les éducatrices à l'enfance sont capables de :*

- a) maintenir une conduite professionnelle (p. ex., se vêtir convenablement, utiliser un ton de voix approprié, respecter les autres, faire preuve de ponctualité);
- b) faire preuve de diligence raisonnable;
- c) afficher l'attitude d'une personne qui ne porte pas de jugement;
- d) faire preuve d'ouverture d'esprit et accepter la critique constructive;
- e) établir une distinction entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

##### Connaissances de base requises :

*Les éducatrices à l'enfance connaissent :*

- 1) les attentes de l'organisation en ce qui a trait à la conduite professionnelle;
- 2) l'importance de prendre conscience de leur comportement et de leurs attitudes lorsqu'elles interagissent avec le public;
- 3) les normes et pratiques de qualité.

## Sous-tâche E.1.2

### RESPECTER LES POLITIQUES ET LES PROCÉDURES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) respecter les différentes politiques et procédures (p. ex., les politiques relatives à la santé publique, la législation sur l'éducation et les services de garde, les politiques sur la gestion du comportement);</li> <li>b) participer à l'élaboration de nouvelles politiques et procédures;</li> <li>c) participer à la révision des politiques et procédures existantes;</li> <li>d) faire un suivi lorsque des politiques ou procédures ont été violées.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les politiques et procédures de leur organisation et de leur organisme de réglementation (p. ex., organisme provincial ou territorial);</li> <li>2) les normes et pratiques de qualité.</li> </ul>

## Sous-tâche E.1.3

### UTILISER UN CODE DE DÉONTOLOGIE POUR GUIDER LA PRATIQUE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) reconnaître les exigences précisées dans un code de déontologie approprié, et se conformer à ces exigences (p. ex., code du service de garde, d'une association);</li> <li>b) mettre en pratique des décisions à caractère éthique.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) le code de déontologie.</li> </ul>



## Sous-tâche E.1.4

### RESPECTER LA CONFIDENTIALITÉ.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) bâtir des liens de confiance avec les enfants et les familles;</li> <li>b) protéger leurs renseignements personnels et ceux des autres;</li> <li>c) communiquer des renseignements uniquement aux personnes qui ont besoin de les connaître;</li> <li>d) comprendre les conséquences que peut engendrer le fait de ne pas respecter la confidentialité.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) la législation fédérale, et provinciale ou territoriale, sur la protection des renseignements personnels;</li> <li>2) l'importance de la confidentialité.</li> </ul>

## Sous-tâche E.1.5

### MAINTENIR LA CERTIFICATION ET/OU L'AGRÉMENT REQUIS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) suivre les formations exigées;</li> <li>b) réussir les examens requis;</li> <li>c) fournir à l'employeur une preuve de la certification et/ou de l'agrément.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les exigences en matière de certification et/ou d'agrément;</li> <li>2) les autres exigences relevant des normes provinciales ou territoriales (p. ex., premiers soins, RCR, SIM-DUT, certificats médicaux).</li> </ul>

## Sous-tâche E.1.6

### RESTER AU COURANT DES EXIGENCES LÉGISLATIVES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) se tenir au courant des changements concernant les permis et les autres exigences législatives;</li> <li>b) communiquer leurs préoccupations concernant les permis et les autres exigences législatives.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les exigences provinciales ou territoriales relatives au permis, et les autres exigences législatives.</li> </ul>

**Tâche E.2****Maintenir l'équilibre travail-vie.****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance doivent concilier travail et vie personnelle, de sorte que le stress qu'elles vivent au travail n'ait pas de répercussions négatives sur leur qualité de vie et sur leur santé (tant mentale que physique). Elles doivent être capables de reconnaître leurs limites professionnelles et personnelles, et de ne pas les dépasser.

**Sous-tâche E.2.1****EFFECTUER UNE AUTO-ÉVALUATION CONTINUE.**

<b>Compétences et habiletés requises :</b>	<b>Connaissances de base requises :</b>
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) évaluer leur propre santé physique et mentale;</li> <li>b) évaluer leur propre satisfaction au travail;</li> <li>c) accepter des conseils;</li> <li>d) trouver des solutions aux problèmes et préoccupations;</li> <li>e) maintenir une attitude positive.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les signes et symptômes de fatigue et de stress;</li> <li>2) les exigences physiques et émotionnelles de la profession.</li> </ul>

## Sous-tâche E.2.2

### MAINTENIR UNE BONNE SANTÉ PHYSIQUE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) adopter de bonnes techniques de soulèvement;</li> <li>b) reconnaître les signes et symptômes de maladie;</li> <li>c) reconnaître leurs limites personnelles sur le plan de la santé.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) la nécessité de passer un examen médical annuel et de suivre un programme d'immunisation;</li> <li>2) l'importance de la santé et de la sécurité personnelles;</li> <li>3) les principes de l'ergonomie;</li> <li>4) leurs droits et responsabilités en vertu de la législation sur la santé et la sécurité, les normes du travail et les conventions collectives.</li> </ul>

## Sous-tâche E.2.3

### MAINTENIR UNE BONNE SANTÉ MENTALE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) procéder régulièrement à l'auto-évaluation de leur propre santé mentale;</li> <li>b) prendre au moment prévu des moments de détente et des vacances, et au besoin un congé de maladie;</li> <li>c) utiliser des stratégies d'adaptation;</li> <li>d) reconnaître leurs limites personnelles.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les services de soutien disponibles;</li> <li>2) les stratégies d'adaptation;</li> <li>3) leurs droits et responsabilités en vertu de la législation sur la santé et la sécurité, les normes du travail et les conventions collectives;</li> <li>4) les politiques de ressources humaines de leur organisation.</li> </ul>

**Tâche E.3****Participer à des activités de perfectionnement professionnel.****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance participent régulièrement à des activités de perfectionnement professionnel et d'apprentissage continu qui leur permettent de parfaire leurs connaissances, leurs compétences et leur connaissance d'elles-mêmes — des attributs qui leur sont nécessaires pour être compétentes sur le plan professionnel. Elles échangent avec leurs pairs et d'autres professionnels en vue de susciter leur collaboration pour mieux faire reconnaître et respecter la profession d'éducatrice à l'enfance. Les activités de perfectionnement professionnel permettent aux éducatrices d'améliorer continuellement leurs compétences et leurs connaissances, et d'enrichir leur expérience, ce qui a des effets positifs sur l'ensemble de la profession.

**Sous-tâche E.3.1****ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL.****Compétences et habiletés requises :**

*Les éducatrices à l'enfance sont capables de :*

- a) effectuer une auto-évaluation;
- b) se fixer des buts et des objectifs;
- c) rechercher des méthodes pour atteindre leurs buts et objectifs;
- d) établir un calendrier pour atteindre leurs buts et objectifs;
- e) élaborer un plan d'action pour atteindre leurs buts et objectifs;
- f) participer à l'établissement de but et à la prise de décisions.

**Connaissances de base requises :**

*Les éducatrices à l'enfance connaissent :*

- 1) les activités et ressources de perfectionnement professionnel;
- 2) les méthodes pour mettre à jour leurs connaissances et leur éducation.

## Sous-tâche E.3.2

### ÉVALUER LES PROGRÈS RÉALISÉS RELATIVEMENT AU PLAN DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) effectuer une auto-évaluation;</li> <li>b) recevoir une rétroaction de la part de l'équipe;</li> <li>c) vérifier le calendrier établi pour atteindre des objectifs;</li> <li>d) cerner leurs forces et leurs faiblesses;</li> <li>e) trouver des solutions aux problèmes;</li> <li>f) réviser leur plan de perfectionnement professionnel;</li> <li>g) utiliser et promouvoir la pratique réflexive.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les attentes de base relatives à leurs tâches professionnelles;</li> <li>2) l'aide et les ressources disponibles pour se perfectionner sur les plans professionnel et personnel;</li> <li>3) la pratique réflexive.</li> </ul>

### Sous-tâche E.3.3

#### **PARTICIPER À DES ATELIERS ET À DES COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE, ET À DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE CONTINU.**

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) être ouvertes aux nouvelles idées;</li> <li>b) profiter des possibilités d'apprentissage;</li> <li>c) participer activement à des ateliers et à des activités d'apprentissage;</li> <li>d) partager avec les autres (p. ex., avec les collègues) les résultats de l'apprentissage et les nouveaux concepts;</li> <li>e) se documenter sur les nouvelles tendances et les nouveaux concepts;</li> <li>f) chercher des possibilités de perfectionnement professionnel;</li> <li>g) créer leur propre plan de perfectionnement professionnel;</li> <li>h) faire une recherche pour trouver des activités appropriées de perfectionnement professionnel.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) la pratique réflexive;</li> <li>2) l'importance du perfectionnement professionnel;</li> <li>3) les ressources disponibles pour le perfectionnement professionnel;</li> <li>4) les exigences en matière de renouvellement de la certification, le cas échéant.</li> </ul>

## Sous-tâche E.3.4

### CRÉER UN RÉSEAU AVEC DES PAIRS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) communiquer verbalement et par écrit;</li> <li>b) instaurer un dialogue entre groupes de pairs (internes et externes);</li> <li>c) partager leurs idées;</li> <li>d) pratiquer l'écoute active;</li> <li>e) être ouvertes aux nouvelles idées;</li> <li>f) utiliser la technologie pour communiquer avec les groupes de pairs (p. ex., forums en ligne, courriels).</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les groupes de pairs (p. ex., les collègues, les organisations professionnelles et les réseaux).</li> </ul>



**Tâche E.4****Militer en faveur de la profession.****Énoncé de contexte :**

Les éducatrices à l'enfance militent pour obtenir les ressources nécessaires afin d'offrir des services de garde de qualité, en sensibilisant le public et en obtenant la reconnaissance à l'endroit de leur profession. Elles diffusent souvent de l'information concernant leur profession, que ce soit sous la forme de documents écrits, de journées portes ouvertes, de colloques, de présentations, etc., afin d'éduquer le public, de gagner une plus grande reconnaissance professionnelle et d'obtenir de meilleures conditions de travail.

**Sous-tâche E.4.1****ADHÉRER AUX ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES.**

<b>Compétences et habiletés requises :</b>	<b>Connaissances de base requises :</b>
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) reconnaître l'importance de s'affilier à des organisations professionnelles (p. ex., associations et syndicats);</li> <li>b) maintenir l'adhésion à ces organisations professionnelles;</li> <li>c) participer activement aux activités des organisations professionnelles;</li> <li>d) échanger des idées avec d'autres membres.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les exigences et les attentes à l'endroit des membres, ainsi que les avantages à adhérer à ces organisations.</li> </ul>

## Sous-tâche E.4.2

### PROMOUVOIR LA PROFESSION.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) renforcer au sein de la profession les capacités de leadership;</li> <li>b) partager l'apprentissage et les connaissances;</li> <li>c) offrir des ressources et du matériel d'information;</li> <li>d) diffuser du matériel promotionnel (p. ex., circulaires, affiches);</li> <li>e) participer à des activités de sensibilisation.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les données démographiques et les besoins de la collectivité.</li> </ul>

# SPHÈRE D'ACTIVITÉS F

## TENUE DES DOSSIERS

### Tâche F.1

### Tenir les dossiers conformément à la législation et à la réglementation.

#### Énoncé de contexte :

Les éducatrices à l'enfance doivent, en vertu de la législation et de la réglementation provinciales ou territoriales, tenir des dossiers et des documents au sujet des activités et circonstances qui, dans leur service de garde, touchent les enfants. Elles doivent utiliser des techniques efficaces pour remplir la documentation et tenir les dossiers, afin que tous les renseignements pertinents et requis soient consignés, soumis et classés, selon les protocoles établis. Au besoin, les éducatrices à l'enfance peuvent faire un rapport aux parents concernant les activités et incidents qui touchent leur enfant.

### Sous-tâche F.1.1

#### NOTER LA FRÉQUENTATION QUOTIDIENNE ET MENSUELLE DES ENFANTS DU SERVICE DE GARDE.

##### Compétences et habiletés requises :

*Les éducatrices à l'enfance sont capables de :*

- a) noter l'heure d'arrivée et de départ des enfants;
- b) veiller à faire signer les personnes qui laissent les enfants au service de garde et qui viennent les chercher, si exigé;
- c) noter les absences;
- d) noter le moment où les enfants quitteront le service de garde et y reviendront;
- e) classer les formulaires de façon appropriée.

##### Connaissances de base requises :

*Les éducatrices à l'enfance connaissent :*

- 1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences législatives;
- 2) les politiques et procédures organisationnelles.

## Sous-tâche F.1.2

### NOTER ET DÉCLARER LES ACCIDENTS ET INCIDENTS GRAVES, SELON CE QUI EST REQUIS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) remplir les formulaires appropriés;</li> <li>b) consigner les détails de l'accident ou de l'incident et de dresser un rapport, selon ce qui est requis dans leur propre province ou territoire.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences législatives;</li> <li>2) les politiques et procédures organisationnelles.</li> </ul>

## Sous-tâche F.1.3

### NOTER LES PROCÉDURES DE NETTOYAGE.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) remplir les formulaires conformément aux exigences de la loi;</li> <li>b) noter les moments où le matériel de jeu, l'équipement, les surfaces, le matériel et les installations ont été nettoyés.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences législatives;</li> <li>2) les politiques et procédures organisationnelles.</li> </ul>

## Sous-tâche F.1.4

### PRÉPARER UN DOSSIER EN CAS DE MAUVAISE SANTÉ.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) surveiller et noter les symptômes de maladie;</li> <li>b) faire rapport aux parents en cas de maladie de leur enfant;</li> <li>c) noter les absences dues à des maladies contagieuses et faire un suivi;</li> <li>d) au besoin, informer les organismes gouvernementaux pertinents.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences législatives;</li> <li>2) les signes et symptômes de maladie;</li> <li>3) les politiques et procédures organisationnelles.</li> </ul>

## Sous-tâche F.1.5

### NOTER LES PROCÉDURES MÉDICALES ET L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) noter le moment où le médicament a été administré, ainsi que la posologie;</li> <li>b) noter le moment où ont été suivies des procédures médicales;</li> <li>c) noter les observations, conformément aux politiques.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences législatives;</li> <li>2) les politiques et procédures organisationnelles.</li> </ul>

## Sous-tâche F.1.6

### GARDER À JOUR LES DOSSIERS DES ENFANTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) communiquer régulièrement avec les parents pour obtenir des renseignements à jour;</li> <li>b) s'assurer que toutes les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence sont à jour;</li> <li>c) s'assurer que tous les renseignements relatifs à la santé et aux allergies sont à jour;</li> <li>d) obtenir les formulaires de permission dûment signés (p. ex., pour des photos, des excursions).</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences législatives;</li> <li>2) les politiques et procédures organisationnelles.</li> </ul>

## Sous-tâche F.1.7

### NOTER LES CONTRÔLES DE MAINTENANCE ET DE SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) effectuer des contrôles de sécurité, conformément aux politiques organisationnelles;</li> <li>b) soumettre aux autorités compétentes les rapports des contrôles de sécurité;</li> <li>c) faire un suivi en cas de préoccupations.</li> </ul>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences législatives;</li> <li>2) les politiques et procédures organisationnelles.</li> </ul>

## Sous-tâche F.1.8

### PRÉPARER DES COMPTES RENDUS QUOTIDIENS POUR LES PARENTS.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <p>a) consigner les activités quotidiennes (p. ex., aliments consommés, élimination/propreté et changement des couches, sieste, incidents inhabituels), conformément à la législation et aux politiques provinciales ou territoriales.</p>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences législatives;</li> <li>2) les politiques et procédures organisationnelles.</li> </ol>

## Sous-tâche F.1.9

### PRÉPARER OU REMPLIR UN LIVRE OU UN REGISTRE PORTANT SUR LES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES.

Compétences et habiletés requises :	Connaissances de base requises :
<p><i>Les éducatrices à l'enfance sont capables de :</i></p> <p>a) consigner les renseignements sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre d'enfants présents;</li> <li>• les exercices de sécurité;</li> <li>• l'administration de médicaments;</li> <li>• les instructions spéciales pour chaque enfant;</li> <li>• les visiteurs au service de garde;</li> </ul> <p>b) s'assurer qu'à la fin de la journée les faits sont inscrits dans le livre ou le registre d'activités quotidiennes;</p> <p>c) s'assurer que les renseignements consignés dans le livre ou le registre des activités quotidiennes sont lus au début de la journée.</p>	<p><i>Les éducatrices à l'enfance connaissent :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les dispositions connexes : règlements, normes de pratique et exigences législatives;</li> <li>2) les politiques et procédures organisationnelles.</li> </ol>





# ANNEXE A

## REMERCIEMENTS

---



# REMERCIEMENTS

**Le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance exprime sa gratitude aux nombreuses personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de cet ouvrage.**

Pour leur soutien et leurs conseils, nous voulons particulièrement témoigner notre reconnaissance aux membres du comité directeur :

**Stephanie Seaman** – Présidente Du Comité  
Présidente, Local 303, et éducatrice à l'enfance  
British Columbia General Employees' Union  
Community Social Services Component  
Richmond BC

**Darcelle Cottons**  
Directrice des services de garde à l'enfance  
Université de la Colombie-Britannique  
Vancouver BC

**Mary Goss-Prowse**  
Registraire à l'accréditation (services de garde)  
Association of Early Childhood Educators of NL  
St. John's NL

**Karen Chandler**  
Professeure  
George Brown College  
Toronto ON

**Gilles Cantin, Ph. D.**  
Professeur au Département d'éducation et pédagogie  
Université du Québec à Montréal  
St-Jérôme QC

**Joanne Fournier**  
Enseignante en Techniques d'éducation à l'enfance  
Cégep du Vieux Montréal  
Montréal QC

**Melanie Dixon**  
Directrice, Pratique professionnelle  
Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance  
Toronto ON

**Robin McMillan**  
Consultante principale  
Fédération canadienne des services de garde à l'enfance  
Ottawa ON

**Helen Sinclair**  
Directrice provinciale des services de garde à l'enfance  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador  
Représentante des Groupes de travail des directrices et directeurs provinciaux et territoriaux des SEGE  
St. John's NL

## **Personnel du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance :**

Diana Carter, directrice générale  
Kathryn Ohashi, agente des finances et des projets  
Samantha Peek, agente des communications et des projets  
Connie Brigham, coordonnatrice de projets

Nous remercions aussi tout spécialement les deux consultantes de cette initiative consacrée aux normes professionnelles, Bernadette Allen et Kim MacLaren de Future Learning Inc., ainsi que les personnes suivantes qui ont représenté la profession :

Lina Al-habib	Chez moi des petits	Québec
Lisa Armstrong	Edward Jost Children's Centre	Nouvelle-Écosse
Sylvianne Arseneau	Garderie La Découverte	Nouveau-Brunswick
Linda Arseneault	CCNB Campbellton	Nouveau-Brunswick
Lisette Arseneau-Wedge	SEPENB	Nouveau-Brunswick
Tim Baier	Alberta Child Care Association	Alberta
Natacha Bainbridge	Riverview Riddles and Rhymes	Nouveau-Brunswick
Mary Baird	Abegweit First Nation Early Childhood Centre	Île-du-Prince-Édouard
Ruth Bancroft	Langara Child Development Centre	Colombie-Britannique
Dorota Bartnik-Kapsa	UBC Child Care Summer of '73 Daycare	Colombie-Britannique
Athina Basiliadis	Glebe Parents' Daycare	Ontario
Karla Baxter Vincent	WES Center of Excellence - Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Judy Beauchesne	Children's Choice Child Development Centre	Saskatchewan
April Bedard	Teen Parent Access to Education Society	Territoire du Yukon
Djaouida Belaïssa	Ecole La Dauversière "Sourire d'enfants"	Québec
Diane Bellesen	Responsable de garde en milieu familial	Colombie-Britannique
Mary Bennett	Cariboo Child Care Society	Colombie-Britannique
Andrea Bezanson	Mawiomi Child Care Centre	Nouvelle-Écosse
Roxanne Billard	Fisher Children's Centre	Terre-Neuve-et-Labrador
Sharon Black	Native Child and Family Services of Toronto	Ontario
Laurie Blackett	Funtimes Early Learning	Île-du-Prince-Édouard
Nadine Blagdon	Kidcorp Learning Centre	Terre-Neuve-et-Labrador
Tami Brandrick	Parents' Child Development Co-operative	Saskatchewan
Crystal Brosseau-Lambert	Centre éducatif La Clémentine	Ontario
Janice Brown	Little People's Workshop	Terre-Neuve-et-Labrador
Loretta Buckingham	Children's Circle Daycare	Colombie-Britannique
Florence Burdeny	Dauphin School Age Day Care Inc.	Manitoba
Jo-Ann Burkitt	Le Programme de garde d'enfants du Manitoba	Manitoba
Sylvette Burmeister	Champlain Daycare	Ontario
Carolyn Byers	North End Community Daycare Centre	Nouvelle-Écosse
Angie Calleberg	British Columbia Early Childhood Educator Registry	Colombie-Britannique
Randy Cameron	Glebe Parents' Daycare	Ontario
Sabine Cantave	CPE L'Étoile filante	Ontario
Kim Carpenter	Parents' Child Development Co-operative	Saskatchewan
Lori Carson-Loveless	Kid's Korner Daycare and Montessori	Nouveau-Brunswick
Jacqueline Chietera	CPE LA Barbouille	Québec
Mélanie Claudio	La Gribouille, Cégep du Vieux Montréal	Québec
Rachel Clow	Tasiuqtigiit Society	Nunavut
Bettyanne Cole	Schoolhouse Playcare Centres of Durham - Altona Forest Location	Ontario

Wendy Cooper	West Wood Players Ltd.	Colombie-Britannique
Rose Ann Cotter	Capital Daycare	Ontario
Darcelle Cottons	UBC Child Care Services	Colombie-Britannique
Wendy Countaway	Jasper Place Child and Family Resource Centre	Alberta
Catherine Cross	Dartmouth Developmental Centre	Nouvelle-Écosse
France Cyr	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	Québec
Julie Cyr	CISS - Children's Integration Support Services	Ontario
Nathalie Daigneault	CSMV	Québec
Sheila Davidson	Early Childhood Educators of British Columbia	Colombie-Britannique
Sue Delanoy	Communities for Children	Saskatchewan
Barbara Deschamp	Little People's Place Daycare	Nouvelle-Écosse
Julie Desroches	CPE Château des Neiges	Québec
Audrey Kathleen Didham	Kiddables Playschool Family Child Care	Terre-Neuve-et-Labrador
Maryline Dion	AFESEO	Ontario
Maryse Dion	Le Manège Kanata	Ontario
Kristen Doll	Sugar 'n Spice	Manitoba
Caroline Driedger	Kings Park Child Care	Manitoba
Jane Eaton	Janes Place Daycare	Nouveau-Brunswick
Shawnda Farquhar	Unicorn Children's Centre	Nouveau-Brunswick
Hélène Faye	Brin d'herbe	Ontario
Nicole Ferguson Marshall	SIAST - ECE	Saskatchewan
Jane Fisher	Just for You Children's Centre	Île-du-Prince-Édouard
Janice Foote	Gouvernement de la Nouvelle-Écosse - Department of Community Services	Nouvelle-Écosse
Brenda Frey	Dalhousie Parents' Daycare	Ontario
Isabelle Gagnon	Garderie Porte Soleil	Québec
Liane Gallop	Good Morning Creative Arts and Preschool	Ontario
Josée Gélina	CPE a Tire d'Aile	Québec
Don Giesbrecht	Fédération canadienne des services de garde à l'enfance	Manitoba
Maria Gillis	Unicorn Children's Centre	Nouveau-Brunswick
Kim Goerzen	Kings Park Child Care	Manitoba
Sister Celeste Goulet	Sister Celeste Child Development Centre	Territoires du Nord-Ouest
Donna Gruchy	Daybreak Parent Child Centre	Terre-Neuve-et-Labrador
Randi Gurholt-Seary	Canadian Union of Public Employees	Colombie-Britannique
Mariaflor S. Gutierrez	M&E Day Home	Alberta
Doris Gutzer	Child Care Home	Saskatchewan
Ida Haché	Family Child Care Provider	Québec
Sharon Hachey	ECCENB/SEPENB	Nouveau-Brunswick
Mary Ann Haddad	Tache Community Day Care	Manitoba
Suzann Hanames	College of the North Atlantic	Terre-Neuve-et-Labrador
Shannon Harrison	Point Pleasant Child Care Centre	Nouvelle-Écosse
Norma Hatcher	International Friends Day Care Centre	Terre-Neuve-et-Labrador
John Hefler	Algonquin College	Ontario

France Henriques	Garderie Chez Tiago	Nouveau-Brunswick
Elsy Hernandez	Bees Knees Jardin	Nouveau-Brunswick
Christine Hibbert	Jericho Kids' Club Child Care Society	Colombie-Britannique
Lianne Hicks	University of Toronto Early Learning Centre	Ontario
Andrea Hiltz	Point Pleasant Child Care Centre	Nouvelle-Écosse
Twylla Hodgins	Global Child Care Services - Fallingbrook	Ontario
Joan Hoehn	St. Mary's Daycare Ltd.	Saskatchewan
Lynn Hogan	Early Learning Operators of Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard
Joline Horsman	Garderie Chez Tiago	Nouveau-Brunswick
Lynn Howes	North End Community Daycare Centre	Nouvelle-Écosse
Tanya Hutchinson	Summerside YMCA	Île-du-Prince-Édouard
Elin Ibrahim	Le Programme de garde d'enfants du Manitoba	Manitoba
Leah Isaiah	Kids Corner Daycare	Territoires du Nord-Ouest
Courtney Jackson	Montessori Children's Centre	Île-du-Prince-Édouard
Rosalie Janowicz	University of British Columbia Child Care Services - Chuva Toddler Centre	Colombie-Britannique
Lorraine Johnson	University Child Care Centre	Alberta
Alexandra Keenan	Periwinkle Blue Daycare and Preschool	Nouveau-Brunswick
Sarah Kempf	University and Community Early Learning Centre	Alberta
Caroline Kent	YMCA Metrotown Centre	Colombie-Britannique
Heather Kerr-Gauthier	Aladin Childcare Services	Ontario
Kathy Knight-Robinson	OEYC Ottawa South	Ontario
Kika Konzen	University of British Columbia Childcare Services	Colombie-Britannique
Kim Kowalke	Sugar 'n Spice	Manitoba
Michelle Kymanick	O.K. Before & After Child Care Centres Inc.	Manitoba
Raymonde Lanteigne	Au P'tit Monde de Franco inc.	Nouveau-Brunswick
Rosemonde Lanteigne	L'Association régionale de la Communauté francophone de Saint-Jean	Nouveau-Brunswick
Jennifer Laxton	Little Treasures Childcare Center	Nouveau-Brunswick
Marie-France Leblanc	CPE Chez Ma Tante	Québec
Nicole LeBouthillier	Garderie L'Arc-en-ciel	Nouveau-Brunswick
Yvette Levesque	CCNB Campbellton	Nouveau-Brunswick
Annie Levesque	Service de garde, école Guillaume-Couture	Québec
Bev Levine	Small Scholars Inc.	Manitoba
Nickie Longmire	Dutch Village Road Child Care Centre	Nouvelle-Écosse
Donald Lum	Simon Fraser University	Colombie-Britannique
Diane Lutes	Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Monica Lysack	Consultante en éducation	Saskatchewan
Bernadette MacInnis	Montessori Children's Centre	Île-du-Prince-Édouard
Lisa MacLaren	Just For You Children's Centre	Île-du-Prince-Édouard
Margaret MacNaughton	Elizabeth Park Child Care Centre	Ontario
Darlene MacPherson	Bright Futures CDC	Île-du-Prince-Édouard
Jasmero Mahal	Tiny Bubbles Preschool	Colombie-Britannique

Evina Mak	Collingwood Neighbourhood House	Colombie-Britannique
Osliane Marshall	Collingwood Neighbourhood House	Colombie-Britannique
Tia Martin	Miramichi Early Learning Inc.	Nouveau-Brunswick
Roslyn Maxwell	Family Childcare Home	Saskatchewan
Cathy McCormack	Î.-P.-É., ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	Île-du-Prince-Édouard
Yamina Mechlouf		Québec
Nikki Meisner	University Children's Centre	Nouvelle-Écosse
Susan Melanson	La Garderie Le Petit Voilier/NSCCA	Nouvelle-Écosse
Claudette Melanson	Nos Petits Camarades	Nouveau-Brunswick
Jérémie Melanson	Nos Petits Camarades (1991) Itée	Nouveau-Brunswick
Sandra Mercer	The Children's Centre	Terre-Neuve-et-Labrador
Jacquelyn Miller	The Tottle Inn Children's Centre	Nouvelle-Écosse
Cece Mitchell	Children's Choice Child Development Centre	Saskatchewan
Shelley Moase	Fun Times Early Education and Childcare Centre	Île-du-Prince-Édouard
Holly Moses	Holland College - Early Childhood Care and Education	Île-du-Prince-Édouard
Karine Nadon	CPE du Carrefour	Québec
Sylvie Nadon-Dahou	Family Child Care Provider	Québec
Margot Nickerson	St. Joseph's Children's Centre	Nouvelle-Écosse
Sarah Nykyforchyn	Campus Kids Child Care	Île-du-Prince-Édouard
Gislaine Ouellette	La garderie éducative Renée Tassé	Ontario
Suzie Paquet	CPE les Copains d'Abaid	Québec
Natacha Paquin	CPE la Petite Station	Québec
Angela Pellerin	Grand Aventure	Nouveau-Brunswick
Natalie Périard	Les petits pinceaux	Ontario
Debra Perras	Kaatza Childcare Centre	Colombie-Britannique
Stephanie Perron	Today's Family Early Learning and Child Care	Ontario
Karin Anne Phillips	Military Family Resource Centre	Manitoba
Judy Pleadwell	Miramichi Early Learning and Care Inc.	Nouveau-Brunswick
Marie-Pierre Poncelet	CPE Crayons magiques	Québec
Humaira Popal	OCISO LINC Program	Ontario
Marie-Josée Racette	La Petit Voilier	Nouvelle-Écosse
Sheila Reid	Kids Centre Co-op Inc.	Manitoba
Cindy Reimer	Grant MacEwan Demonstration Child Care Centre	Alberta
Elaine Rene Tambour	Katl'odeeche First Nation Children's Centre	Territoires du Nord-Ouest
Shannon Richards	Milestones ECDC	Île-du-Prince-Édouard
Bronwein Richardson	Dutch Village Road Child Care Centre	Nouvelle-Écosse
Kathy Rickett	Community Options A Society for Children and Families	Alberta
Cheryl Ridley	Red River College - ECE	Manitoba
Rosemary Robins	Grant MacEwan Demonstration Child Care Centre	Alberta
Rheo Rochon	Montessori Children's Centre	Île-du-Prince-Édouard
Lilia Rogatico	Glenora Childcare Society	Alberta
Charlene Rogers	Child Development Centre	Île-du-Prince-Édouard

Arlene Ross	Global Child Care Services	Ontario
Sita Sanogo	Grandir Ensemble	Ontario
Serge Saulnier	Garderie ABC	Nouveau-Brunswick
Lori Schroen	Fort Rouge Co-op Day Nursery/CIUPE	Manitoba
Stephanie Seaman	BCGEU	Colombie-Britannique
Shannon Sharhan	Peter Pan Out of School Centre	Alberta
Deanna Simms	Campus Childcare Inc.	Terre-Neuve-et-Labrador
Jennifer Slezak	Boys and Girls Clubs of Saskatoon - Early Learning Centre	Saskatchewan
Jennifer Smith	Town of Beaumont Early Learning and Child Care Centre	Alberta
Ulrika Solowan	McKernan Child Development Center	Alberta
Marjolaine St. Pierre	ECCENB / SEPENB	New Brunswick
Cara Stephens	Garneau University Child Care	Alberta
Liliana Sulikowska-Klebek	Lil' Day Care	Saskatchewan
Joann Sweet	Nova Scotia Community College	Nouvelle-Écosse
Diane Tannahill	Early Childhood Educators of British Columbia	Colombie-Britannique
Barbra Tasker	Teen Parent Access to Education Society	Territoire du Yukon
Kristy Thomas	McKernan Child Development Centre	Alberta
Linda Todd	Assiniboine Children's Centre	Manitoba
Yan Tong	MFRC	Ontario
Robyn Torrie	YMCA of Regina Child Care Centre	Saskatchewan
Sandy Ugrin	Freight House Early Learning and Care	Manitoba
Véronique Vachon	Centre de garde de Hearst	Ontario
Lydia Vallée	UQAM (étudiante)	Québec
Winnifred Walker	Terra Association	Alberta
Melanie Walters	Kittiwake Daycare - University of British Columbia Child Care Services	Colombie-Britannique
Kathy Williams	Growing Together	Colombie-Britannique
Kellie Wilson	Canada Place Child Care Society	Alberta
Paulette Young	Riverside Park Nursery School	Ontario





# ANNEXE B

## GLOSSAIRE

---



# GLOSSAIRE

---

Aux fins de ce document, plusieurs termes et expressions clés ont été utilisés, mais leur sens se veut largement inclusif et on doit les considérer dans le contexte décrit ci-dessous :

**Diversité** : Pluralité, différence, dissemblance. La diversité englobe toute la gamme et l'étendue des expériences, des besoins et des forces des personnes et des groupes qui forment l'ensemble de l'humanité. (Honouring Diversity Within Child Care and Early Education : an Instructor's Guide, par Gyda Chud et Ruth Fahlman)

**Éducatrice ou éducateur à l'enfance** : Adulte qui reçoit une rémunération pour offrir sur une base régulière, à des enfants qui ne font pas partie de sa famille immédiate, des services de garde éducatifs.

**Élaboration d'une planification** : Le processus suivi par une éducatrice pour planifier et mettre en œuvre les interactions, expériences, activités et routines selon le modèle de programme éducatif en vigueur dans un service éducatif et de garde à l'enfance.

**Évaluation de l'enfant** : Processus par lequel on décrit l'apprentissage et le développement d'un enfant; on reconnaît ainsi l'importance de l'apprentissage et du développement de l'enfant, et on peut ensuite trouver les meilleurs moyens pour les favoriser.

**Famille** : Un groupe de personnes liées par l'affection, des liens de parenté, la dépendance ou la confiance, y compris les familles monoparentales, les familles dont les conjoints sont de même sexe, les familles multigénérationnelles, etc.

**Inclusion/intégration** : Un courant philosophique et une pratique selon lesquels toutes les personnes ont une égale valeur et les mêmes droits. Dans les milieux de garde à l'enfance, cela signifie que tous les enfants seront acceptés et servis dans le cadre du programme, et que, par conséquent, les besoins particuliers ou les besoins des minorités ne seront pas stigmatisés ni marginalisés. L'inclusion vise à accueillir les personnes (tant en pensée, en parole et en acte) plutôt que de les exclure. (Honouring Diversity Within Child Care and Early Education : an Instructor's Guide, par Gyda Chud et Ruth Fahlman)

**Milieu de garde** : Tout endroit où l'on offre un service de garde.

**Parent(s)** : La ou les personne(s) à qui incombe(nt) principalement le devoir d'éduquer les enfants et d'en prendre soin sur une base quotidienne, et qui assume(nt) le rôle parental tel qu'on le définit communément : parents biologiques ou adoptifs, beaux-parents, tuteurs, famille élargie (grands-parents, tantes, oncles, etc.).

**Service de garde** : Tout milieu qui offre pour une période continue des services de garde à des groupes d'enfants âgés de moins de 12 ans, qui n'ont pas entre eux de liens de parenté, dans un environnement de garde : garderie ou centre de la petite enfance, service de garde en milieu familial, jardin d'enfants, programme de préparation à l'école, programme de prématernelle, etc.

**Service de garde en milieu familial** : Tout service éducatif de services éducatifs et de garde à l'enfance offert dans la maison privée de la personne responsable du service de garde.

**Services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE)** : Tout ensemble de programmes développés pour procurer aux jeunes enfants un service de garde et une expérience d'apprentissage.